

### Elections et electeurs aux XIXe et XXe siecles: une genealogie de l'etude electorale en Roumanie

Zamfira, Andreea

Veröffentlichungsversion / Published Version

Zeitschriftenartikel / journal article

#### Empfohlene Zitierung / Suggested Citation:

Zamfira, A. (2007). Elections et electeurs aux XIXe et XXe siecles: une genealogie de l'etude electorale en Roumanie. *Studia Politica: Romanian Political Science Review*, 7(2), 339-372. <https://nbn-resolving.org/urn:nbn:de:0168-ssoar-56073-8>

#### Nutzungsbedingungen:

Dieser Text wird unter einer CC BY-NC-ND Lizenz (Namensnennung-Nicht-kommerziell-Keine Bearbeitung) zur Verfügung gestellt. Nähere Auskünfte zu den CC-Lizenzen finden Sie hier:

<https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/1.0/deed.de>

#### Terms of use:

This document is made available under a CC BY-NC-ND Licence (Attribution-Non Commercial-NoDerivatives). For more information see:

<https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/1.0>

# Élections et électeurs aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles

## Une généalogie de l'étude électorale en Roumanie

ANDREEA ZAMFIRA

Question moins connue et ayant jusqu'ici suscité un intérêt moindre parmi les chercheurs du domaine des études électorales, les données sur les élections organisées à partir du XIX<sup>e</sup> siècle et jusqu'en 1989, fabriquées ou réelles et quelque incomplètes et imprécises qu'elles soient en général, ne sont pas totalement dépourvues d'utilité. Elles permettent en effet la construction des portraits des premiers électeurs roumains et la reconstruction du contexte politique et électoral de l'époque. Bien qu'un bon nombre d'ouvrages aient abordé la question électorale dans une perspective historique ainsi que du point de vue du droit constitutionnel, il reste à présenter, non pas les élections telles quelles, de manière chronologique, ou encore l'évolution du système électoral, mais bien la façon de relater, d'analyser et de comprendre ces événements en leur temps. Ceci dit, il serait intéressant, d'une part, de poser un regard analytique sur ces événements électoraux, en essayant de déduire, à travers la littérature électorale d'archives, les modèles de vote et, d'autre part, de saisir le niveau de connaissance en matière de théorie et d'analyse électorale<sup>1</sup> existant à l'époque.

Étant donné ces deux principaux objectifs de recherche, dans le cadre de la présente démarche généalogique qui remonte aux premiers constats et réflexions sur le phénomène électoral en Roumanie, la bibliographie appartenant aux années investiguées a été privilégiée; les publications récentes, tant roumaines qu'étrangères, ont été prises en considération secondairement et citées en complément d'information.

1831-1938.

### LES ÉTUDES DES PREMIÈRES ÉLECTIONS ROUMAINES

#### *Qui votait ?*

De manière générale, le profil des participants aux premières élections roumaines du XIX<sup>e</sup> siècle était précisément établi par les lois électorales. Connaître les dispositions fixant les conditions d'accès au vote c'est donc implicitement connaître les catégories sociales auxquelles les électeurs appartenaient. De plus, puisque la représentation politique se forgeait alors nettement sur les divisions sociales,

---

<sup>1</sup> Il faut noter que la plupart des publications consacrées au sujet des élections, parues à l'époque pré-parlementaire, étaient des études statistiques, constitutionnelles et historiques. En 1914, paraît un tome de C.D. DIMITRIU, intitulé *Ancheta Electorală alcătuită pe baza listelor electorale din 1911 cu Câteva observațiuni asupra rezultatelor și Un studiu asupra dezvoltării regimului electoral în România*, Imprimeriile «Independența», București. Tout de même, le terme d'enquête électorale, utilisé dans le titre, même s'il nous fait penser à l'une des méthodes de la sociologie électorale, était loin d'y faire référence. Il s'agissait plutôt d'un rapport statistique.

cela équivaut également à connaître, de manière plus ou moins exacte, les options politiques des différentes classes.

Dans les Pays Roumains, le Divan, formé par les riches de premier rang, a représenté la première assemblée délibérative. Au début, le Divan remplissait une fonction uniquement consultative – en tant que Conseil du Prince – et non pas élective. L'évolution de l'institution vers le Parlement bicaméral a été simultanée avec la croissance de l'importance de son étude. Une série de publications du début du XX<sup>e</sup> siècle ont présenté l'évolution structurelle et fonctionnelle de l'Assemblée, comme conséquence du développement du cadre constitutionnel roumain. Une chose est sûre, plus l'intérêt pour le vote s'accroît, plus on s'intéresse à l'historique des élections dans les Pays Roumains, ce qui permet à Ilie Gănescu, Const. Gr.C. Zotta et Alex. Kostachi de réaliser, en 1937, une chronologie des élections depuis 1805<sup>1</sup>; leur ouvrage comprend également toutes les dispositions électorales fixant les procédures de vote. L'étude des élections se régionalise quand Nicolae Fîru centre son attention sur le cas particulier de la ville d'Oradea<sup>2</sup>. Feuilletant son volume paru en 1940, on découvre des informations importantes sur le nombre des fonctionnaires publics de nationalité roumaine nommés à Oradea depuis 1700<sup>3</sup>. Le type d'archives utilisées par l'auteur présente une grande utilité pour l'étude des régimes politiques et des structures dirigeantes des sous-unités administratives des Principautés Roumaines.

Le Règlement Organique de 1831, œuvre de l'oligarchie des deux Pays Roumains sous protectorat russe, la Moldavie et la Valachie, accordait le droit d'élire les représentants à une assemblée élective, *Obşteasca Adunare*, qui jouait le rôle d'un Parlement unicaméral, composé par les riches et les membres du haut clergé, mandatés au sein même de leur classe. Puisque l'Assemblée législative ainsi constituée ne représentait pas le pays, mais la classe des électeurs, le régime instauré par le Règlement était plutôt un «régime représentatif de classe», selon la formule utilisée par Gheorghe Tătărescu en 1912<sup>4</sup>.

En Roumanie, le régime représentatif commence à se profiler plus clairement avec la Convention de Paris de 1858 et les Divans ad-hoc – organes représentatifs «des intérêts de toutes les classes de la société»<sup>5</sup>. Cette fois, le pouvoir législatif est exercé à la fois par le monarque, une commission des membres de droit (les évêques et les métropolitains de chaque principauté) et par l'Assemblée élective. La condition pour être élu dans cette Assemblée était double: avoir plus de 30 ans et un revenu annuel de 4800 francs. Trois collèges composaient le corps électoral; le premier réunissait les électeurs directs des départements, le deuxième les électeurs de second rang des départements, et le dernier était le collège des électeurs des villes. En dépit de l'importante évolution que la Convention de 1858 apportait au

<sup>1</sup> Ilie GĂNESCU, Const. Gr.C. ZOTTA, Alex. KOSTACHI, *Dreptul electoral român*, Institutul de Arte Grafice «Vremea», 1937.

<sup>2</sup> Nicolae FIRU, *Elementul românesc în conducerea oraşului Oradea. 1700-1850*, Tipografia Diecezană, Oradea, 1940.

<sup>3</sup> En 1724, 3-4 Roumains ont été élus dans le Sénat de la ville. Si en 1731 dans le Sénat se retrouvaient 8 Roumains de loi grecque, en 1732-35 le nombre baisse à 1 seul Roumain. Les élections de 1756-1758 favorisent la liste des Roumains mais, après l'instauration du régime dualiste hongrois, les Roumains n'ont plus été élus que pour des positions secondaires, étant ainsi exclus des affaires publiques. *Ibidem*, pp. 13-30.

<sup>4</sup> Gheorghe TĂTĂRESCU, *Regimul electoral și parlamentar în România*, trad. roum. D. Răzdolescu, Editura Fundației PRO, București, 2004, p. 23. Le livre comprend la thèse de doctorat en droit que l'auteur a défendue en 1912.

<sup>5</sup> Art. 24. de la Convention de Paris de 1858.

système électoral roumain, le critère censitaire rendait «illusoire» la représentation de la classe la plus nombreuse (85%), celle des paysans, constatait Tătărescu en 1912<sup>1</sup>. Les chiffres électoraux le démontraient clairement. Ainsi, dans la Valachie, d'une population de 2 500 000 habitants, 0,095% exerçaient le droit de vote (2394 citoyens) et en Moldavie il y avait 1744 électeurs (0,087%) pour une population de 2 000 000 personnes<sup>2</sup>. La Convention maintenait, donc, le caractère aristocratique du vote<sup>3</sup>.

Huit ans plus tard, la Loi de 1864, introduite par Alexandru Ioan Cuza, imposait des conditions de cens si dures qu'il y a eu des cas de circonscriptions où un seul électeur avait le droit de voter<sup>4</sup>. Toutefois, le régime électoral censitaire n'était pas unitaire, mais différencié. Ainsi, l'électorat urbain payait un impôt presque deux fois plus grand que celui de l'électorat rural. De plus, la loi dispensait certains électeurs directs de l'obligation du cens, à condition qu'ils appartiennent à l'une des catégories professionnelles suivantes: prêtres, professeurs des académies et collèges, docteurs et autres diplômés ayant obtenu leur maîtrise dans certaines facultés bien précises, ingénieurs, architectes reconnus par le gouvernement, instituteurs des écoles publiques ou dirigeants des établissements d'éducation privée et, à nouveau, reconnus par le gouvernement. En 1864, il s'agit, donc, soit d'un électeur cossu (remplissant le critère du cens), soit d'un électeur éduqué (répondant au critère capacitaire), le plus jeune ayant obligatoirement l'âge de 25 ans.

La Loi électorale de 1866 divisait ensuite l'électorat en quatre collèges, différenciés sur le critère de l'impôt versé au bénéfice de l'État. Bien entendu, le pouvoir électif augmentait du IV<sup>e</sup> au I<sup>er</sup> Collège; ce dernier apportait les contributions les plus importantes. En plus, concernant le III<sup>e</sup> Collège, la loi prévoyait comme condition d'exemption du cens l'appartenance à l'une de ces catégories: les professeurs, les professions libérales, les officiers en retraite et les retraités de l'État<sup>5</sup>. Les électeurs devaient également être nés ou naturalisés Roumains et avoir 21 ans. Le droit de vote ne pouvait pas être exercé par les personnes indignes, par les servants à gages et les mendiants. Aux éligibles à l'Assemblée des députés et au Sénat on imposait des conditions tant générales (être Roumain par naissance ou naturalisation, etc.) que particulières: les députés avaient au moins 25 ans et les sénateurs, 40; ces derniers, en plus, devaient faire la preuve d'un revenu annuel de 800 pièces d'or ou ducats<sup>6</sup>. La Constitution spécifiait que les membres des deux assemblées représentaient la nation, non seulement le département ou la localité qui les avait élus<sup>7</sup>. Toutes ces dispositions furent rigoureusement expliquées en 1878, par Al. Crețescu<sup>8</sup>.

<sup>1</sup> Gheorghe TĂTĂRESCU, *Regimul electoral...* cit, p. 26.

<sup>2</sup> Filon MORAR, *Democrația privilegiilor. Alegerile aleșilor în România*, Paideia, București, 2001, p. 20.

<sup>3</sup> Une série de textes datant de la moitié du XIX<sup>e</sup> siècle illustrent la préoccupation de la classe du milieu politique pour des questions actuelles, voire de nos jours: la responsabilité des ministres, la légitimation de la représentation, la popularisation du gouvernement, etc. Radu CARP, Ioan STĂNOMIR, Laurențiu VLAD, *De la «pravilă» la «constituție». O istorie a începuturilor constituționalismului românesc*, Nemira, București, 2002, p. 91.

<sup>4</sup> George ALEXIANU, «Regimul electoral în România», in *Enciclopedia României*, vol. I, Imprimeria Națională, București, 1938, p. 235.

<sup>5</sup> *Ibidem*, pp. 236.

<sup>6</sup> Chap. I, art. 66, art. 74 de la Constitution de 1866. *Constituțiune. Legea Electorale*, Imprimeria Statului, București, 1873.

<sup>7</sup> Chap. I, art. 13 de la Constitution de 1866.

<sup>8</sup> Al. CREȚESCU (éd.), *Comentariu asupra Legii Electorale din 1866, a Doua Edițiune cu Corecțiuni și multe adăuse între cari Legea interpretativă din 22 Aprilie 1878 și Jurisprudența Curții de Casațiune*, Stabilimentul pentru Artele Grafice Socecu, Sander & Teclu, București, 1878.

Des importants amendements introduits par la Loi électorale de 1866 visaient la séparation du pouvoir exécutif par rapport aux opérations électorales, la constitution d'organismes électoraux neutres et la garantie de l'indépendance des électeurs<sup>1</sup>. Bien que le suffrage universel n'ait pas été alors adopté, il a constitué quand même l'objet d'une préoccupation constante de l'Assemblée Constituante dont les débats ont été publiés en 1883 par Alexandru Pencovici<sup>2</sup>; l'une des citations retenues par l'éditeur, et appartenant au rapporteur Aristid Pascal, résume la conception générale sur la question de l'extension du droit de vote:

«L'adoption du suffrage universel, sans la séparation en plusieurs collèges des électeurs ayant un degré différent de culture et des intérêts différents, suppose la paralysie ou l'annihilation des votes des classes intelligentes et cultivées, qui sont, partout, beaucoup moins nombreuses que cette classe-là où on n'a pas pu soigner l'éducation et où les lumières n'ont pas pu être si répandues»<sup>3</sup>.

La Loi de 1884 adoptait une nouvelle formule de division de l'électorat, en trois collèges. Les membres du II<sup>e</sup> Collège (les retraités de l'État, les officiers en retraite, les professions libres et les personnes ayant obtenu un diplôme de l'enseignement primaire) et les prêtres et les maîtres d'école des villages qui formaient le III<sup>e</sup> Collège étaient tous dispensés du cens.

Sous le régime de la Constitution de 1866, modifiée par la Loi de 1884, la nation était représentée par 295 représentants (183 députés et 112 sénateurs). Du total de 295 parlementaires, 257 étaient élus par les quelques milles de grands propriétaires et habitants des villes; seulement 38 représentaient les 5 millions paysans. Un nouveau «régime représentatif de classe», donc, «sépare politiquement ceux qui étaient séparés économiquement»<sup>4</sup>, distribuant inéquitablement les mandats et transformant la majorité de la population dans une minorité politique – considérations faites par Tătărescu dans son travail de doctorat de 1912.

De nombreuses lois ultérieures ont modifié les prévisions qui étaient alors en vigueur. Les lois de 1905, 1906 et 1907 ont introduit des modifications surtout au niveau des normes d'organisation des élections, telles la constitution et la révision des listes<sup>5</sup>. Il est également important à souligner la légère croissance du nombre des électeurs directs au fil des élections organisées depuis 1858. Ainsi, en 1907, 6,8% de la population masculine votait pour la Chambre inférieure et 1,7% pour le Sénat. En 1911, les pourcentages ont faiblement baissé, à 6,1% et, respectivement, à 1,5%<sup>6</sup>.

La Constitution de 1917 a révisé le système électoral, optant pour un collège unique et fixant le principe du vote universel, égal, direct, obligatoire, avec scrutin de liste, et sous la base de la représentation proportionnelle de la minorité<sup>7</sup>.

<sup>1</sup> Andrei MURARU, «Privire critică asupra unor reglementări electorale», in Ioan MURARU, E.-S. TĂNĂȘESCU, A. MURARU, K. BENKE, M.-C. EREMIA, Gh. IANCU, C.-L. POPESCU, Șt. DEACONU, *Alegerile și corpul electoral*, All Beck, București, 2005, pp. 7-94.

<sup>2</sup> Alexandru PENCOVICI (éd.), *Desbaterile Adunării Constituante din anul 1866 asupra Constituțiunii și Legei Electorale din România*, Tipografia Statului, București, 1883.

<sup>3</sup> *Ibidem*, p. 29 (notre trad.).

<sup>4</sup> Gheorghe TĂTĂRESCU, *Regimul electoral...* cit., p. 36.

<sup>5</sup> Leonida COLESCU, *Alegerile Generale pentru Corpurile Legiuitoare în 1907 și 1911*, Stabiliment Grafic Albert Baer, 1913, p. 3.

<sup>6</sup> *Ibidem*, p. 7.

<sup>7</sup> Les Décrets de loi sur l'organisation et la procédure électorale de l'Ancien Royaume, de la Bessarabie, Bucovine, Transylvanie, Banat, Crișana, Sătmar, etc. et toutes les modifications

La Constitution de 1923 a consacré ce principe mais, en même temps, a fixé de manière plus nette les conditions d'accès et d'exclusion du droit de vote<sup>1</sup>. Les critères du cens, d'hérédité et de capacité ont été remplacés par d'autres: la qualité de «national», l'appartenance au sexe masculin, la maturité du raisonnement (21 ans), l'aptitude intellectuelle et la dignité. L'article 108 de la Constitution prévoyait le même système électoral pour les institutions départementales et communales:

«Les membres des conseils départementaux et des conseils communaux sont élus par les citoyens roumains, par vote universel, égal, direct, secret, obligatoire et avec la représentation de la minorité, selon les formes prévues par les lois»<sup>2</sup>.

La Constitution n'incluait pas de dispositions particulières concernant la représentation des minorités nationales.

En Roumanie, on avait adopté la réforme agraire en 1917 et la réforme électorale en 1918. Inspirée de la Loi belge, la réforme électorale stipulait la représentation proportionnelle et le système d'Hondt. Les élections de 1919, 1920 et 1922 avaient été organisées en conformité avec cette loi. La nouvelle Constitution de 1923 et la nouvelle Loi électorale – inspirée de la Loi électorale du régime fasciste italien et adoptée en 1926 – continuaient à régir les élections suivantes. L'une des modifications importantes apportée par la Loi de 1926 visait le nombre des circonscriptions et des députés<sup>3</sup>.

L'Acte constitutionnel de 1923 a été vivement critiqué à l'époque, l'un de ses opposants les plus importants étant le sociologue Ștefan Zeletin<sup>4</sup>. La Loi électorale de 1926<sup>5</sup>, qui complétait la Constitution, a été ouvertement critiquée même dans l'*Encyclopédie de la Roumanie* de 1938. L'une des critiques principales concernait la question de la représentation de la nation. Le législateur était accusé d'avoir confondu la représentation de la nation et la représentation des partis politiques. L'impossibilité de poser la candidature en tant qu'indépendant attirait une deuxième critique importante, contre un ainsi prétendu essai d'accroître le nombre des partis politiques. D'ailleurs, on considérait les partis comme étant susceptibles de créer des fractions politiques internes. Ce type de critiques ont servi de base pour la justification des modifications législatives ultérieures.

---

ultérieures ont été incluses dans un volume publié par le Ministère de l'Intérieur: *Cod Electoral*, Imprimeria Statului, București, 1919.

<sup>1</sup> Même si le droit des femmes d'élire était reconnu dans cette Constitution, en réalité, à peine à partir de 1929, on a accordé le droit d'élire à de certaines catégories de femmes. Il s'agissait des femmes qui avaient les connaissances supposées par le cycle inférieur secondaire, normal ou professionnel, qui étaient fonctionnaires d'État, de département ou de commune, qui étaient devenues veuves après la guerre ou qui étaient décorées pour leur activité déployée durant la guerre, etc. (George ALEXIANU, «Regimul electoral în România», in *Enciclopedia...cit.*, p. 237).

<sup>2</sup> Ioan MURARU, Gheorghe IANCU, Mona-Lisa PUCHEANU, Corneliu-Liviu POPESCU, *Constituțiile Române. Texte. Note. Prezentare Comparativă*, Regia Autonomă «Monitorul Oficial», București, 1993, p. 87 (notre trad.).

<sup>3</sup> Mattei DOGAN, *Sociologie politică. Opere alese*, trad. roum. L. Lotreanu et N. Lotreanu, Alternative, București, 1999, p. 141.

<sup>4</sup> Ștefan Zeletin lui reprochait d'avoir transformé le libéralisme dans son opposé – le néolibéralisme. Ștefan ZELETIN, *Neoliberalismul. Studii asupra istoriei și politicii burgheziei române*, avec une étude introductive de Ionel Nicu SAVA, Editura Ziua, București, 2005.

<sup>5</sup> En conformité avec la Loi de 1926, on attribuait 50% du nombre de mandats des deux Chambres au parti politique qui obtenait 40% des suffrages aux élections parlementaires. Cristian IONESCU, *Drept constituțional și instituții politice. Sistemul constituțional românesc*, vol. II, Lumina Lex, București, 2001, p. 63.

Le nouveau régime électoral, introduit par la Constitution de 1938, fixait le seuil de la maturité du raisonnement à 30 ans. De plus, tout électeur devait pratiquer l'un des «métiers considérés essentiels au fonctionnement de l'État»: l'agriculture et le travail manuel, le commerce et l'industrie, les occupations intellectuelles. Dans la conception du législateur de 1938, l'électeur devait, donc, faire la preuve de la responsabilité, de l'indépendance financière, du jugement mûr et, en plus, être actif et «exercer un travail productif au service de la nation»<sup>1</sup>. La Constitution de Carol II, adoptée le 27 février 1938, a été suspendue le jour où la Roumanie a changé de régime et de gouvernement, étant remplacée par le Décret-loi no. 3064 du 6 septembre 1940. Jusqu'à l'adoption d'une nouvelle Constitution, en 1948, la vie politique a été régie par une série d'actes législatifs à caractère constitutionnel. Ces actes ont abrogé une bonne partie des principes de la démocratie parlementaire, inscrits dans la Constitution de 1923<sup>2</sup>.

En ce qui concerne l'émancipation politique des femmes, comme le montre Ghizela Cosma en 2002, le processus roumain a été en retard par rapport à d'autres pays: Finlande (1906), Norvège, Danemark et Islande (1915), Grande-Bretagne, Irlande, Canada, Georgie, Hollande, États-Unis, Fédération Russe, Allemagne, Lettonie, Pologne, Autriche, Belarus, Ukraine, Belgique, Luxembourg, Suède, Estonie, République Tchèque, Slovaquie, Arménie (1918-1922), etc. En Roumanie, la question du droit des femmes au vote est entrée dans les débats publics dans les années 1866-1914. C'est la Loi de 1929 qui a accordé le droit de vote à certaines catégories de femmes. Aux élections de 1930, les femmes ont exercé leur droit de vote pour la première fois<sup>3</sup>.

### *Notions de statistique électorale au début du XX<sup>e</sup> siècle*

Après avoir inventorié les chapitres de lois du XIX<sup>e</sup> et de la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle, relatifs à la structure des corps électoraux, nous nous proposons maintenant d'analyser quelques données statistiques obtenues par les recensements de l'époque. L'importance de ce genre d'entreprises socio-démographiques n'est pas à ignorer. Sans doute, celles-ci constituent les prémisses fondatrices de l'étude électorale. Elles nous permettent de mieux connaître la nature de l'intérêt pour les élections, d'une part, et le stade de quantification et d'intégration des données électorales (le taux de participation, les résultats électoraux, etc.) il y a un siècle, d'autre part.

Un premier travail de ce genre appartient à Leonida Colescu qui, en 1913, a réalisé une «étude analytique» des élections législatives de 1907 et 1911<sup>4</sup>. En Roumanie, c'était pour la première fois qu'on s'intéressait aux inférences sur l'option électorale, même si elles étaient encore d'ordre primaire. On construisait tout simplement des inférences permises par la mise en corrélation des variables statistiquement mesurables.

<sup>1</sup> George ALEXIANU, «Regimul electoral în România», in *Enciclopedia...cit.*, p. 244 b (notre trad.).

<sup>2</sup> Cristian IONESCU, *Drept constituțional...cit.*, pp. 68-83.

<sup>3</sup> Ghizela COSMA, *Femeile și politica în România. Evoluția dreptului de vot în perioada interbelică*, Presa Universitară Clujeană, Cluj-Napoca, 2002.

<sup>4</sup> Leonida COLESCU, *Alegerile Generale...cit.*

D'abord, Colescu a réussi à établir un rapport entre le nombre total d'électeurs et le poids de la population du pays. À la date de son travail, les électeurs pour la Chambre des députés formaient 3 collèges et les électeurs pour le Sénat, deux. En étudiant les données obtenues, l'auteur a observé que le taux de participation des électeurs du I<sup>er</sup> Collège – le plus aisé – était en régression continue en 1911, par rapport à 1905, en dépit de la croissance du segment de population qui composait ce collège. L'auteur a essayé également d'approfondir sa recherche, ne se contentant pas de constater un fait social. Il a formulé ensuite des hypothèses qui indiquaient deux pistes de recherche: «La plutocratie, se désintéresse-t-elle de notre vie politique?» ou bien, «Suite à la loi de 1907, puisque la constitution des listes est devenue plus rigoureuse, ceux dont les droits n'étaient pas reconnus n'ont plus réussi à entrer dans ce collège»<sup>1</sup>.

À l'égard de la participation aux élections, l'auteur observait que, tandis que le taux au I<sup>er</sup> Collège baissait, le II<sup>e</sup> Collège connaissait des variations importantes. Seul le III<sup>e</sup> Collège devenait de plus en plus nombreux et ses membres, de plus en plus présents au vote; le Sénat enregistrait le même type de progrès. Comparant le pourcentage de participation avec celui de la population ayant le droit de vote, l'auteur arrivait à s'interroger sur les causes de l'abstentionnisme progressif – l'un des thèmes qui suscitent un intérêt majeur parmi les spécialistes des études électorales du XXI<sup>e</sup> siècle. Toutefois, il semble que l'investigation plus en profondeur de ce thème, quoique présente au niveau des objectifs de recherche de L. Colescu, était assez difficile, vu l'imprécision des données dont on pouvait disposer à l'époque.

Dans le même ouvrage, Colescu a réalisé également quelques classifications importantes des électeurs. La première a été faite en fonction du domicile réel<sup>2</sup> – c'est-à-dire le lieu de résidence – pour les élections de 1911. Ainsi, 94% des électeurs du I<sup>er</sup> Collège de la Chambre inférieure, 100% au II<sup>e</sup> Collège et 100% au III<sup>e</sup> Collège avaient le domicile dans le département où ils votaient. Quant au Sénat, le pourcentage indiquait 91% au I<sup>er</sup> Collège et 98% au II<sup>e</sup>. Les autres choisissaient d'exercer leurs droits politiques dans un autre département que celui qu'ils habitaient.

En s'appuyant sur les données du recensement de 1912, l'auteur a élaboré une deuxième classification des électeurs, en fonction de leur profession<sup>3</sup>. Il a formé 14 groupes de professions. Au niveau de la Chambre des députés, dans le cadre du I<sup>er</sup> Collège, Colescu a retrouvé les catégories suivantes: les propriétaires et les grands agriculteurs (60%), les commerçants et les industriels (10%), les fonctionnaires (6%), les avocats (4%), les militaires (4%), les prêtres (3%), les ingénieurs, les architectes, les professeurs, les retraités, etc. Le II<sup>e</sup> Collège était constitué de la bourgeoisie: les fonctionnaires (27%), les commerçants et les industriels (23%), les propriétaires d'immeubles (14%), les avocats (5%), les retraités (3%), les professions libres (4%), etc. Les électeurs directs du III<sup>e</sup> Collège appartenaient aux catégories des agriculteurs et des petits propriétaires (57%), des prêtres et des maîtres (10%), des commerçants (8%), des fonctionnaires (6%), etc. Les citoyens les plus aisés formaient le I<sup>er</sup> Collège du Sénat: les grands propriétaires et les agriculteurs (50%), les avocats (11%), les médecins et les pharmaciens (7%), les commerçants et les industriels (6%), les professeurs (5%), etc. La composition du II<sup>e</sup> Collège du Sénat était la

---

<sup>1</sup> *Ibidem*, p. 8.

<sup>2</sup> *Ibidem*, pp. 13-14.

<sup>3</sup> *Ibidem*, pp. 14-29.

suiuante: les grands propriétaires et les agriculteurs (40%), les commerçants et les industriels (10%), les avocats (10%), les retraités (9%), les fonctionnaires (7%), etc. Dans un bon nombre de départements (Gorj, Râmnicu-Sărat, Romanași, etc.), les agriculteurs formaient la majorité écrasante des électeurs.

Une troisième classification a été réalisée par Colescu en fonction du cens<sup>1</sup>. Le cens représentait un impôt prélevé des citoyens voulant exercer leur droit de voter. En vue de la dispense de cens, il y avait certaines «conditions de culture ou de position sociale»<sup>2</sup>. Par exemple, au II<sup>e</sup> Collège de la Chambre, ceux qui avaient fini les classes primaires bénéficiaient d'une dispense de cens; au III<sup>e</sup>, le vote direct était utilisé seulement par ceux qui savaient lire et écrire<sup>3</sup>.

On observe déjà que ce type de démarche exploratoire, décrite ci-dessus, inscrite dans la lignée des recherches statistiques, n'était pas pourtant l'une classique. Dans son étude, l'auteur démontrait sa familiarité avec les concepts qui intriguent aujourd'hui les spécialistes du domaine des études électorales. Quelques-unes des hypothèses formulées par Colescu interrogent aujourd'hui la sociologie électorale, telles la participation au vote et l'option électorale. Concernant la participation au vote, Colescu opinait que celle-ci ne dépendait que secondairement des circonstances politiques et, principalement, de l'éducation civique et de l'intérêt des citoyens pour les affaires publiques. L'évaluation des chiffres montrait que la participation était devenue plus active aux dernières élections, fait valable pour tous les cinq Collèges. Quant à l'option électorale, elle a été établie pour chacun des collèges. La majorité du I<sup>er</sup> Collège de la Chambre a choisi les conservateurs au pouvoir (56,4%). 42% ont voté pour l'opposition (l'alliance du Parti Libéral National et du Parti Conservateur-Démocrate). Le II<sup>e</sup> et le III<sup>e</sup> Collège ont fait la même option mais les pourcentages ont été différents: 57,5% et 36,4% et, respectivement, 77,5% et 18%. Le vote au Sénat, toujours favorable aux conservateurs du gouvernement, était divisé entre les 52% contre les 47% pour l'opposition (au I<sup>er</sup> Collège) et 62,6% contre 37,3% (au II<sup>e</sup> Collège).

Formulées en 1913, toutes ces conclusions – de relevance pour la connaissance de l'électorat du début du XX<sup>e</sup> siècle – dépendaient évidemment de la disponibilité et de la richesse des données statistiques. Colescu était l'initiateur d'une série de démarches statistiques, réalisées dans le cadre de l'Institut Central de Bucarest, et il était un bon connaisseur des caractéristiques socio-démographiques de la population<sup>4</sup>.

En 1914, une démarche similaire a été réalisée par C.D. Dimitriu<sup>5</sup> qui considérait avoir élaboré une «enquête électorale». Il serait intéressant de déchiffrer le sens attribué alors à «l'enquête», concept qui est central aujourd'hui à la sociologie électorale. Par conséquent, dans ce qui suit, nous nous proposons de saisir les caractéristiques de la recherche effectuée par Dimitriu. Dès le début, l'auteur spécifiait le fait que son enquête comprenait des tableaux qui mettaient en relation deux rubriques: la rubrique des électeurs de chaque Collège de 1911 et celle de dix catégories

<sup>1</sup> *Ibidem*, pp. 29-34.

<sup>2</sup> *Ibidem*, p. 29.

<sup>3</sup> En 1899, le pourcentage de ceux-ci, calculé par Leonida Colescu, était de 27%; les analphabètes représentaient 73%.

<sup>4</sup> Dans un livre de 1944, Colescu a porté son attention aux variations de la population, à la densité des populations urbaines et rurales, à la classification selon le sexe, l'état civil, l'âge, la religion, la citoyenneté, l'éducation, etc. Leonida COLESCU, *Analiza rezultatelor recensământului general al populației României dela 1899*, Institutul Central de Statistică, București, 1944.

<sup>5</sup> C.D. DIMITRIU, *Ancheta Electorală...cit.*

de professions prises en considération. En conclusion, l'auteur affirme que la majorité des électeurs de la Chambre inférieure faisaient partie de la catégorie des propriétaires, alors que le Sénat était voté par les Collèges formés majoritairement par les professions libérales – les intellectuels.

Les intérêts de recherche de Dimitriu ne se bornaient pas à la structure de l'électorat, mais allaient jusqu'au système électoral roumain. Il plaidait pour une division du territoire en circonscriptions comptant chacun le même nombre d'électeurs. Le remplacement des circonscriptions administratives aurait corrigé, selon l'auteur, la tendance régionaliste qui portait atteinte à la représentation proportionnelle – fait caractéristique à la France de cette date-là. L'auteur s'intéressait également à la répartition des mandats des députés, le droit de vote indirect accordé aux citoyens qui ne savaient pas écrire et lire, la formation des circonscriptions, la représentation de la minorité, les systèmes de répartition des votes et d'attribution des mandats, le caractère obligatoire du vote, etc.

Il est nécessaire d'ajouter que, même s'il annonçait le projet d'un futur travail, censé mesurer l'attitude de l'électorat depuis 1884, l'auteur envisageait plutôt une étude de l'option pour l'un des partis présents sur la scène politique roumaine qu'une étude du comportement électoral.

En 1937, N. Popp publiait un article de «considérations ethno-démographiques sur la population de la Roumanie»<sup>1</sup>. Cette fois, l'analyse statistique était doublée par des considérations d'ordre idéologique, destinées à justifier l'importance de la «re-roumanisation» pour la défense de la nation roumaine. D'ailleurs, le fait de choisir un *motto* appartenant à Corneliu Zelea Codreanu, fragment qui précède l'un des chapitres de l'article, situe les considérations de Popp dans le registre des idées national-extrémistes qui circulaient à l'époque.

L'auteur essayait d'établir la structure ethnique des provinces et des départements<sup>2</sup> à partir des résultats du recensement de 1930, étant inquiet par le pourcentage réel des habitants étrangers du pays<sup>3</sup>. Selon N. Popp, le pourcentage des Juifs avait augmenté de 4% (en 1930) à 10,2% (en 1936), la minorité devenant plus nombreuse que celle des Allemands ou celle des Hongrois de Roumanie. Si la région d'Olténie restait la plus homogène (roumaine à 95,26%) et que le département de Mehedinți totalisait 98,21% Roumains, à l'opposé, le département d'Odorhei (6,46%) et Cernăuți étaient les plus «menacés» de ce point de vue. L'auteur voyait la roumanité du pays mise en danger par la croissance de la population ethnique minoritaire, supérieure à la croissance démographique roumaine. Selon lui, la défense de la roumanité devait être faite par des moyens techniques: la construction d'obstacles qui auraient rendu l'immigration difficile. Les Juifs commençaient déjà à être associés à tous les maux du temps qui «menaçaient» la roumanité<sup>4</sup>. Un

<sup>1</sup> N. POPP, «Considerațiuni etno-demografice asupra populației României», *Rânduiala*, Anul II, Caetul 3, 1937.

<sup>2</sup> Dans son article, N. Popp spécifiait que les résultats obtenus au niveau des grandes villes n'étaient pas publics.

<sup>3</sup> Ce pourcentage variait d'un recensement à l'autre: 26,9% en 1932 (*Indicatorul Statistic*, 1932) – par rapport à 30,8% en Pologne et 37,4% en Tchécoslovaquie – et 28,1% en 1936 (*Buletinul Demografic*, 1936), etc.

<sup>4</sup> «Qui sont les ennemis de la famille, la famille en tant qu'institution morale-chrétienne? Qui encourage l'amour libre? Qui constitue la majorité des médecins gynécologues? Qui sont les cabarettiers des villages? Le lecteur est libre de donner tout seul la réponse [...] À l'exception du Banat, les régions plus riches en Juifs – surtout les villes – baissent visiblement en natalité. Y a-t-il une relation?». N. POPP, «Considerațiuni Etno-Demografice...cit.», p. 24. (notre trad.).

entier chapitre de l'article, intitulé «Les Juifs comme minorité ethnique»<sup>1</sup> parle de «l'invasion» massive de cette population et des premiers mouvements antisémites. Tout cela dans des conditions où un bon nombre d'auteurs se préoccupaient déjà de la représentation des minorités.

Radu Patrulius est l'un de ceux-ci. Quinze ans plus tôt, en 1922, il avait utilisé des techniques et des connaissances de statistique théorique et de droit pour étudier la représentation proportionnelle<sup>2</sup>. Cet auteur a proposé une analyse approfondie des différents modèles théoriques de représentation proportionnelle et des systèmes mis en œuvre dans quelques pays. Basant son étude sur des références de Georges Lachapelle, Gaston Bonnefoy, etc., appliquant des formules et opérant des calculs mathématiques, Patrulius tenta de montrer les limites de chaque système de transfert (Hare, d'Andrx), du système du diviseur commun, etc. Un entier chapitre a été dédié au sujet de l'influence du système proportionnel sur la représentation des minorités ethniques de Roumanie. Les données démographiques du dernier recensement réalisé dans les régions de l'Ouest du pays<sup>3</sup> n'inquiétaient pas Patrulius – comme elles le feront en 1937 dans la démarche de Popp, mais lui montraient clairement l'importance de la représentation des minorités<sup>4</sup>.

### *Études des élections et études électorales. Notions de sociologie électorale au début du XX<sup>e</sup> siècle*

Comme on l'a déjà souligné ci-dessus, la majorité des premières études des élections s'inscrivaient plutôt dans la discipline statistique. Les chercheurs utilisaient principalement les recensements, dans le but de tracer des correspondances entre certaines rubriques de variables. Ces études étaient éminemment descriptives, ne débouchant pas sur des inférences scientifiques pertinentes. Seulement une petite partie des recherches, consacrées généralement au sujet des partis politiques et de la démocratie parlementaire, ont traité tangentiellement des thèmes propres à la sociologie et à la géographie électorale: la distribution régionale des votes, les comportements électoraux, individuels et collectifs, etc. Quelque soit le niveau scientifique de ces recherches (études des élections et études électorales), cela vaut la peine de mettre en évidence leurs apports au développement de la sociologie électorale roumaine.

À l'époque de Cuza, il y a eu des rumeurs qui ont présenté le parti radical comme le principal acteur qui avait mobilisé les masses, le 22-23 janvier 1859, sur la Colline du Palais Métropolitain, pour forcer la majorité conservatrice de l'assemblée à voter Cuza. En fait, les documents nous montrent, explique Ioan C.

<sup>1</sup> *Ibidem*, pp. 24-35.

<sup>2</sup> Radu PATRULIUS, *Reprezentarea proporțională. Sistemele și valoarea lor politică*, Institutul de Arte Grafice «Lucașeafărul», București, 1922.

<sup>3</sup> Conformément aux dernières statistiques, en Transylvanie, Banat, Sătmar, Crișana et Maramureș, la population était de 5 673 000 (3 078 000 Roumains, 1 573 000 Hongrois et Szeclers, 500 000 Allemands, 230 000 Juifs, 78 500 Serbes). *Ibidem*, p. 85.

<sup>4</sup> «À ceux qui disent que par la réalisation de telles idées on fait entrer le cheval d'Ulysse en Troie, on peut répondre que le cheval y est déjà entré dès la signature des traités de paix et qu'il vaut mieux connaître ce qui se trouve dans le ventre du cheval au lieu de se tromper les uns les autres et, ainsi, de vivre l'aventure des naïfs Troyens». *Ibidem*, p. 85 (notre trad.).

Filitti en 1932, que, en premier lieu, l'assemblée a été organisée par Ghica, Brătianu et Rosetti, afin d'empêcher l'élection de Bibescu et Știrbei et que, en deuxième lieu, seule la perspective de l'union a motivé le peuple à voter Cuza<sup>1</sup>. Les remarques de l'auteur sont importantes dans la mesure où elles nous montrent à quel point on avait déjà commencé à s'intéresser à la justification et, à la rigueur, à l'explication du vote populaire. Utilisant les mots d'aujourd'hui, on dirait que, selon Filitti, le vote favorable accordé à Cuza en 1859 était, donc, l'expression d'une volonté ressentie au niveau individuel, d'accomplir un idéal national<sup>2</sup>, supérieur à tout intérêt d'ordre personnel.

Déjà, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, quelques auteurs roumains ont proposé des études rigoureuses des lois électorales et de la vie politique, rapportant leurs considérations à la lecture des ouvrages occidentaux classiques. *Exempli gratia*, dans un travail publié en 1862<sup>3</sup>, Dimitrie Tacu citait Rousseau, Montesquieu, etc. En 1883, H. Rănișteanu, docteur en droit, publiait une étude sur les effets pervers de la Loi électorale de 1866<sup>4</sup>, étude infusée par les théories des grands auteurs européens et américains de l'époque, parmi lesquels Guizot, Lamartine, Mill, Lieber, Bluntschli, Royer-Collard, etc. Rănișteanu observait que les membres du I<sup>er</sup> Collège appartenaient, pour la plupart des départements, à une seule famille. L'auteur remarquait également le fait que la Loi de 1866, «loi qui facilite les ingérences et les influences gouvernementales»<sup>5</sup>, favorisait les deux partis qui se disputaient successivement le pouvoir. Selon lui, il y avait plusieurs principes critiquables dans la Loi de 1866. Le premier, la limitation du suffrage, était l'une des causes de l'apathie et de l'effet *capitis diminutio* (qui transformait le député en représentant d'une minorité légale de la Roumanie, au lieu d'une majorité réelle). Le deuxième, le népotisme en tant que critère de formation des deux Chambres, constituait le facteur de discréditation du Parlement. Rănișteanu n'idéalisait pas le suffrage étendu; pourtant, il le considérait utile pour l'élection directe des représentants des paysans et un moyen de les stimuler à s'instruire. Comparant les avantages et les inconvénients des deux types de scrutin, uninominal et de liste, l'auteur concluait que le deuxième apportait un «vote confus, irresponsable» et désignait au pouvoir les inconnus de la liste d'un «candidat remorqueur». Vu cette situation, indésirable et susceptible d'induire un taux élevé d'abstention<sup>6</sup>, l'auteur se prononçait en faveur de la réforme de la législation électorale.

En 1896, George Nicolescu et Albert Hermely entreprenaient une démarche tout à fait inouïe, novatrice. Ils publiaient un livre censé servir de «moyen de propagande parlementaire et électorale»<sup>7</sup>. Après avoir brièvement présenté l'évolution de l'institution parlementaire roumaine et la succession des lois électorales, les au-

<sup>1</sup> Ioan C. FILITTI, «Alegerea de la 24 ianuarie 1859», *Revista Tinerimea Română*, janvier 1932, pp. 13-16.

<sup>2</sup> «La perspective de l'union réalisée par cette voie a libéré tout à coup les âmes des préoccupations communes et les a transformées dans un grandiose élan national unanime». *Ibidem*, p. 16 (notre trad.).

<sup>3</sup> Dimitrie TACU, *Dreptul la legislațiune ală poporului Română*, Tipografia Minervei Podul-Lungă, Iași, 1862.

<sup>4</sup> H. RĂNIȘTEANU, *Despre sistemul electoral cu scrutin de listă*, Tipografia Națională Nicolae G. Vergotti, Constanța, 1883.

<sup>5</sup> *Ibidem*, p. 3.

<sup>6</sup> *Ibidem*, p. 22.

<sup>7</sup> George NICOLESCU, Albert HERMELY, *Deputații noștri. Biografii și portrete 1895-99*, Editura Librăriei Carol Müller, București, 1896.

teurs publiaient les biographies et les portraits des députés élus en 1895. Cette démarche, estiment Nicolescu et Hermely, était à même de populariser l'institution qui ne jouait pas encore d'un grand prestige parmi les électeurs roumains.

À la confluence des deux siècles, la croissance de l'intérêt pour le fait électoral est due notamment à la politisation du sujet du suffrage universel. Les partis spécifient et justifient constamment leur position quant aux principes libéraux de la démocratie représentative. Dans le débat sur le suffrage, les partis définissent ou redéfinissent leurs programmes, leur orientation idéologique et leur électorat-cible.

Au début du XX<sup>e</sup> siècle, en Transylvanie administrée par l'État hongrois<sup>1</sup>, le Parti National Roumain plaidait pour le vote secret, égal et la représentation des minorités dans le Parlement hongrois. Vu les obstacles qui rendaient difficile l'obtention d'un nombre suffisant de voix par un candidat roumain, la position du PNR était pleinement justifiée. Ses candidats se voyaient obligés très souvent de faire appel, au nom de l'idéal national, à des discours anti-sémites. Les Roumains qui accordaient leur vote aux adversaires politiques du PNR étaient appelés «pharisiens» et leurs noms étaient faits publics. Aux élections des députés de la Diète de 1905, le candidat de la ville d'Ocna, Aurel Cosma, a essayé en plus de contester les résultats, adressant une pétition au roi, texte qui a été finalement rejeté et amendé pour des raisons liées au procédé d'adressage, etc. Dans sa lettre, Cosma accusait le candidat gagnant d'avoir convié les électeurs avec des festins<sup>2</sup>.

Pour comprendre mieux la situation de la Transylvanie au début du XX<sup>e</sup> siècle, le livre de Ioan Tomole, publié en 1999<sup>3</sup>, apporte des importants éclaircissements. L'auteur estime que c'était l'époque de la dernière étape de la lutte pour la libération nationale, une lutte qui se consommait sur la scène des élections pour la Diète hongroise<sup>4</sup>. L'enjeu de cette lutte était la représentation parlementaire de 2 799 479 Roumains. Tandis que le PNR essayait de gagner les voix de cet électorat-cible, leurs opposants menaient de diverses actions redoutables. Ainsi, en 1904, la candidature de Ioan Suciú a été rejetée en raison d'un retard de trois minutes. Tout au cours des années 1904-1906, les électeurs et les candidats ont accusé l'administration hongroise d'avoir terrorisé et brutalisé la population<sup>5</sup>.

Durant son activité, le PNR s'est donné, donc, pour objectif central la représentation parlementaire des Roumains de Transylvanie, Banat et Ardeal. Militant pour l'unité de tous les Roumains de ces régions, le PNR se présentait devant ses électeurs comme le parti à vouloir représenter l'intérêt national des habitants de Transylvanie, Banat et Ardeal<sup>6</sup>, un parti régionaliste ou à implantation électorale régionaliste – l'on dirait aujourd'hui.

<sup>1</sup> En 1867, la Transylvanie avait été annexée à l'Hongrie. À peine après 1903, profitant de «l'intensification des désaccords entre la Maison de Habsbourg de Vienne et le gouvernement hongrois de Budapest», le PNR décide de recommencer la lutte de libération par la participation active aux élections de la Diète. Ioan TOMOLE, *Românii din Crişana, Sălaj şi Sătmar în luptele naţional-electorale de la începutul secolului al XX-lea*, Editura «Gutinel», Baia Mare, 1999, p. 8.

<sup>2</sup> Aurel COSMA, *Lupta Partidului Naţional Român şi Datele referitoare la alegerea de deputat dietal*, Tipariul Tipogr. George Nichin, Arad, 1905.

<sup>3</sup> Ioan TOMOLE, *Românii din Crişana...cit.*

<sup>4</sup> *Ibidem*, p. 7.

<sup>5</sup> *Ibidem*, p. 8.

<sup>6</sup> En 1922, le candidat au titre de député de la circonscription d'Oraviţa, Valeriu Branisce (Branişte), parle du parti «des habitants d'Ardeal et de Banat». Valeriu BRANISCE, *Scrisoare către alegători (scrisă din însărcinarea comitetului judeţean din Caraş-Severin al Partidului Naţional-Român)*, Tipografia Iosif Sidon, Lugoj, 1922, p. 9.

À Bucarest, un important nombre de discours prononcés par les leaders des partis libéral et conservateur attestent la polarisation idéologique de la vie politique roumaine avant l'installation au pouvoir du régime socialiste. Deux idéologies. Deux types de discours. Deux types d'électorat. Dans son discours prononcé en 1902, à la veille des élections<sup>1</sup>, Alexandru Djuvara, membre du Parti National Libéral et ancien ministre, réussit à mettre en évidence de façon éminente les éléments essentiels de cette polarisation, déjà bien profilée. Il critique les stratégies de communication utilisées, dans leur campagne, par deux groupements conservateurs, dirigés par D. Carp et, respectivement, Cantacuzino, stratégies destinées à réunir autour du vote conservateur tous les mécontents du régime alors en place. On apprend que les Conservateurs avaient effectué un «recensement des mécontents»<sup>2</sup>, retraités, fonctionnaires congédiés, propriétaires des immeubles dépréciés, etc:

«Partout où il y a une souffrance, partout où ils pressentent une douleur, ils courent; on croirait que, ranimés par une compassion infinie, ils veulent caresser, soulager, endormir ces souffrances et ces douleurs-là. Non, messieurs!»<sup>3</sup>.

Les libéraux se méfient profondément de cette propagande conservatrice de la compassion car, à leur sens, elle est susceptible de provoquer des ressentiments et du désespoir. On dirait en d'autres mots qu'elle était capable d'affaiblir, de fragiliser la lucidité des électeurs. Il semblerait que les visions doctrinaires différentes du PNL et du PC les prédisposaient à des discours différents. Il est implicite que les deux partis mobilisaient chacun un électeur à profil spécifique, ayant des caractéristiques sociales et caractérielles différentes. Tandis que l'un attirait l'électeur mécontent, besogneux, extatique et pessimiste, l'autre attirait l'électeur content, aisé, optimiste et enthousiaste. Voilà l'une des lignes de faille qui séparait alors les classes sociales! Ce qui est important à observer est la prise de conscience par les libéraux de cette division idéologique et électorale.

En dépit du fait que dans les dernières décennies du XIX<sup>e</sup> siècle, après la translation des grands domaines dans la propriété de la classe moyenne, les rôles sociaux et économiques ont changé, les deux partis ont gardé leurs modèles d'implantation électorale. Tandis que les conservateurs, jadis défenseurs des intérêts des grands propriétaires terriens, ont continué d'être soutenus par les adeptes du commerce libre, les libéraux, représentants des industriels et commerçants urbains, ont gardé le vote de la classe moyenne, dont les intérêts économiques étaient mieux protégés par les tarifs protectionnistes<sup>4</sup>. Même si les deux partis politiques n'ont pas changé de modèle d'implantation électorale, ils ont changé pourtant d'électorat. Le Parti Libéral et le Parti Conservateur ont continué de représenter les mêmes catégories d'intérêts mais la migration des électeurs d'une classe sociale à l'autre a déclenché un flux électorale entre les deux formations. Puisque la masse de la population restait encore sous-représentée, la question du suffrage universel a fait longtemps l'objet central des débats des écrivains, des intellectuels et des hommes politiques roumains.

---

<sup>1</sup> Alexandru G. DJUVARA, *În preluia alegerilor. Discurs rostit la întrunirea Partidului Național-Liberal ținută la 27 octombrie 1902 în Sala Băilor Eforie*, Tipografia «Voinea Națională», 1902.

<sup>2</sup> *Ibidem*, p. 10.

<sup>3</sup> *Ibidem* (notre trad.).

<sup>4</sup> Mihai BĂRBULESCU, Dennis DELETANT, Keith HITCHINS, Șerban PAPACOSTEA, Popiliu TEODOR, *Istoria României*, Corint, București, 2003, p. 321.

À la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, dans un ouvrage imprégné d'anecdotes populaires avec Păcală et de descriptions très suggestives de la situation politique du pays, Ioan Heliade-Rădulescu utilisait le style littéraire afin de convaincre sur les incompatibilités entre le vote universel et le niveau de civilisation des Roumains<sup>1</sup>. Selon Heliade-Rădulescu, le vote accordé par des gens incompetents (les aveugles, les aliénés, les mineurs, les masses non-éclairées, etc.) aurait été un «*resvot*», c'est-à-dire un contre-vote<sup>2</sup>. Le fils de l'auteur, I.I. Heliade-Rădulescu partageait lui-aussi la conception élitiste du vote et signait un chapitre sur «la modification de la loi électorale au service des intellectuels», proposant la division du corps électoral en trois collèges, en fonction du critère capacitaire<sup>3</sup>. Ainsi, le I<sup>er</sup> collège aurait du être formé par les docteurs, les licenciés, les magistrats, les professeurs, les anciens députés élus, les ministres actuels et anciens, etc. Le II<sup>e</sup> collège aurait du accueillir les professeurs des classes primaires, les bacheliers, les secrétaires, les militaires gradés. Les électeurs du III<sup>e</sup> Collège auraient du terminer au moins trois classes primaires.

D'autre part, les souteneurs de l'extension du droit de vote essayaient de formuler des arguments pertinents.

En 1883, C.G. Dissescu<sup>4</sup> opinait que les incidents de corruption ne constituaient pas une justification pour la révision électorale. Selon lui, «la corruption ne réside pas en loi, mais en hommes, en le gouvernement qui corrompt, en le candidat qui donne de l'argent et en l'élu qui accepte des faveurs»<sup>5</sup>. Sa conclusion était que la révision des collèges ne pouvait rien faire contre les mœurs, seul le suffrage universel était à même d'apporter la justice.

En 1884, dans une *Étude constitutionnelle sur le système représentatif et le vote universel*<sup>6</sup>, I.C. Barozzi, avocat, appréciait qu'autant que la société était composée par des gens pauvres et des gens riches, la division entre les éduqués et les ignorants survivait car les uns avaient la possibilité de consacrer leur temps à l'éducation et les autres non. Dans cet ordre d'idées, pour ne pas reproduire une situation désavantageuse pour certaines classes, le gouvernement représentatif devait protéger «toutes les opinions, toutes les classes de citoyens et tous leurs intérêts»<sup>7</sup>.

En 1893, G. Panu articulait des réflexions philosophiques remarquables au sujet du vote universel<sup>8</sup>. S'il pouvait choisir entre une monarchie avec vote universel et une république avec suffrage restreint, il aurait préféré la première – avoue l'auteur. Le philosophe voyait l'homme dans sa dimension aristotélicienne de *zoon politikon* et lui reconnaissait d'emblée le droit de participer aux affaires publiques. Panu estimait que «la société ne renoncera pas à ses prérogatives et ne s'agenouillera pas aveuglement devant la science»<sup>9</sup>. En plus, «ignorant ou pas,

<sup>1</sup> I. HELIADE-RĂDULESCU, *Votul universal și resvotul universal*, IV<sup>e</sup> éd., Typographia Profesională «Dimitrie C. Ionescu», București, 1914.

<sup>2</sup> *Ibidem*, p. 5.

<sup>3</sup> I.I. HELIADE-RĂDULESCU FIU, «Modificarea Legii electorale în folosul intelectualilor», in *Ibidem*.

<sup>4</sup> C.G. DISSESCU, *Chestiunea revizuirii Legei electorale*, Tipografia N. Miulescu, București, 1883.

<sup>5</sup> *Ibidem*, p. 15. (notre trad.).

<sup>6</sup> I.C. BAROZZI, *Studiu constituțional asupra sistemului reprezentativ și votul universal*, Tipo-Litografia H. Goldner, Iași, 1884.

<sup>7</sup> *Ibidem*, p. 15. (notre trad.).

<sup>8</sup> G. PANU, *Chestiuni politice. Sufragiul universal. Chestiunea evreilor*, Tipografia «Lupta», Al. Lefteriu, București, 1893.

<sup>9</sup> *Ibidem*, p. 29 (notre trad.).

l'individu a des droits sur la société dans laquelle il vit»<sup>1</sup>; le paiement d'impôt est un argument supplémentaire pour le vote universel.

Le sujet du suffrage universel revenait invariablement dans presque tous les débats publics du début du XX<sup>e</sup> siècle. Les opposants du vote universel invoquaient le plus souvent le degré insatisfaisant de culture et de civilisation du pays, ne s'opposant pas au principe démocratique. Au fil du temps, tant les opposants que les souteneurs ont diversifié les arguments utilisés dans leurs discours.

Lors d'une conférence de 1908<sup>2</sup>, Emil N. Lahovary a fait la preuve d'une bonne connaissance de la situation des pays qui expérimentaient le suffrage universel (l'Angleterre, la France, la Belgique, la Bulgarie, etc.). Il a présenté la situation de l'étranger afin de souligner qu'une partie des pays, ayant un niveau insatisfaisant de civilisation, étaient en train de limiter le vote à cause des inconvénients de la participation universelle.

En 1910, Marin Theodorian Carada, dans une critique faite au Parti National Libéral de 1908, expliquait l'échec électoral du parti par le rejet des idées et programmes radical-socialistes promus par les nouveaux Libéraux<sup>3</sup>.

La même année, Toma Dragu, un sympathisant des idées socialistes, dénonçait «le mensonge libéral», la démagogie et la tactique utilisée par les libéraux, celle de promettre le suffrage universel<sup>4</sup>.

En 1914, G. Drăguț-Demetrescu s'exprimait en faveur du «vote universel et pluriel», conditionné par le niveau de culture – vote capable d'installer au pouvoir «l'élite naturelle de la nation»<sup>5</sup>. L'auteur proposait, donc, que le niveau de culture de l'électeur se reflète dans le poids du vote.

Beaucoup de partisans de la théorie du vote universel étaient donc à la fois des opposants de l'application du principe. En 1908, dans un article publié dans la revue *Viața Românească*, I. Theodorescu, l'adepte de l'émancipation de toutes les classes, appréciait:

«Les objections des partisans en théorie mais des adversaires en fait sont que le peuple roumain est trop inculte et trop pauvre, en un mot, inculte pour cette réforme, car l'ignorance et la pauvreté font de la souveraineté nationale une parodie ridicule et triste»<sup>6</sup>.

Les élections des années '20, qui ont opposé les partis historiques, ont déclenché beaucoup de susceptibilités quant au respect de la liberté du vote. Dans ce sens, le discours tenu en 1914 devant l'Assemblée des députés, par V.G. Morțun, ministre de l'Intérieur est exemplificateur. Dans le discours publié, on cite un nombre de télégrammes et de lettres accusant l'administration de limitation de la liberté des électeurs et des candidats. Les incidents réclamés sont divers: la menace des candidats, l'intimidation, leur poursuite par les agents électoraux, leur attaques par les

<sup>1</sup> *Ibidem*, p. 35 (notre trad.).

<sup>2</sup> Emil N. LAHOVARY, *Votul universal*, Institutul de Arte Grafice «Speranța», București, 1909.

<sup>3</sup> Marin THEODORIAN CARADA, *Alegerile generale și Vechii Liberali*, Tipografia Profesională, Dimitrie C. Ionescu, București, 1910, pp. 14-18.

<sup>4</sup> Toma DRAGU, *Votul universal în România*, Institutul de Editură «Poporul», București, 1910.

<sup>5</sup> G. DRĂGUȚ-DEMETRESCU, *Adevărata reformă electorală liberală în spiritul Constituției dela 1866 este votul universal și plural în raport cu gradul de cultură*, Institutul de Editură și Arte Grafice «Flacăra», București, 1914, p. 9.

<sup>6</sup> I. THEODORESCU, *Votul universal* (extrait de la Revue *Viața Românească*), Cercul de Editură Socialistă, Tipografia «Cultura», București, 1908, p. 21 (notre trad.).

commissaires civils, l'espionnage, le harcèlement des électeurs, la destruction de la carte d'électeur en public, la séquestration, l'achat des votes contre 20, 40, 60 ou 80 lei, etc<sup>1</sup>. Le ministre libéral rejetait les accusations et essayait de convaincre l'Assemblée, argumentant que la surveillance de la liberté de vote avait été assurée par les inspecteurs administratifs envoyés dans le territoire après la fin des élections.

Durant l'alternance au pouvoir, les Partis Libéral et Paysan se sont accusés réciproquement d'abus. Les élections de 1922, décisives pour l'avenir des deux partis, ont beaucoup préoccupé les Paysans dont l'enjeu était double: de gagner et de modifier la Constitution. Ce qui attire l'attention cette fois est le nouveau type de discours que le Parti Paysan articule. Son discours s'éloigne de la critique de l'adversaire et se concentre sur la popularisation du projet de modification constitutionnelle<sup>2</sup>.

En dépit du fait que le législateur ait prévu que les effacements dans les listes électorales se faisaient uniquement par les instances autorisées, en pratique, les incidents continuaient d'arriver souvent. Les articles. 5-10 de la Loi administrative de 1936, comme le montre Al. Lesviodax<sup>3</sup>, laissaient au juge la décision et l'exercice d'opérer tout effacement dans la liste.

Néanmoins, les abus ont été signalés tout au long des élections organisées dans la période de l'avant-guerre et de l'entre-deux-guerres. Les réclamations ont coulé à flots et le ministère de l'Intérieur de chaque période s'est vu obligé, chaque fois, de démonter les accusations. Le plus fréquemment, la réponse que les signataires des pétitions recevaient incriminait les préjudiciés soit de provocation, soit de fantaisie<sup>4</sup>. En dépit de la gravité des incidents signalés par les plaignants (meurtres, terreur, arrestations, menace des candidats, falsification, intervention violente des gendarmes dans la campagne électorale, etc.), le plus souvent, les documents de l'époque présentaient les événements de manière hilare. Dans le *Livre Blanc* écrit en 1932, C. Ghelea donne des titres hilarants aux plaintes contre les «banditismes du gouvernement» et les présentent avec sarcasme<sup>5</sup>. L'un de ces textes télégraphiés, intitulé «Une Réclamation lyrique» est reproduit ci-dessous:

«Șerb. Dobrin, le chef de l'organisation libérale de la commune Racosa, a été attaqué et heurté à la tête par le notaire de la commune pour des considérations électorales, Dobrin étant un grand protecteur des intérêts collectifs et adoré par les villageois. Le patient est en danger et hospitalisé à l'hôpital départemental. Nous n'avons pas à qui réclamer»<sup>6</sup>.

*Le Livre Blanc* de Ghelea réunit un important nombre de passages extraits des manifestes des partis candidats aux élections de '32, vers et pamphlets de campagne, affiches électorales et caricatures. Ces éléments complètent l'image qu'on connaissait déjà du livre de Ioan Lăcustă sur les *Dix élections de l'entre-deux-guerres*. L'un des textes les plus amusants, reproduit par Ghelea, appartient à Docteur Lupu (*fr.*, Loup), candidat libéral du département de Mehedinți; on le présente en variante bilingue juste pour la rétention de l'humour du texte original<sup>7</sup>:

<sup>1</sup> V.G. MORTUN, *Alegerile pentru Constituantă din 1914. Cuvântare rostită în Adunarea Deputaților*, le 20 juin 1914, p. 5.

<sup>2</sup> *Cartea neagră. Alegerile din 1922 în județul Argeș*, Tipografia «Universala», București, 1922, p. 20.

<sup>3</sup> Al. LESVIODAX, *Înscrierile și ștergerile din listele electorale. După Legea administrativă din 1936 (art. 5-10 din lege)*, Tipografia și Legătoria Penit. «Văcărești», s.a., p. 19.

<sup>4</sup> C. GHELEA, *Cartea albă. Date și documente asupra alegerilor generale din iulie 1932*, București, 1932, p. 9.

<sup>5</sup> *Ibidem*, pp. 37-63.

<sup>6</sup> *Ibidem*, p. 43 (notre trad.).

<sup>7</sup> *Ibidem*, p. 96 (notre trad.).

«Citoyens,

Votez Dr. Lupu qui va accomplir les dix commandements suivants:

1. L'expropriation de Dieu de la lune, du ciel et des étoiles et leur attribution à ceux qui le votent.
2. La descente du soleil du ciel sur la terre pour qu'il réchauffe l'hiver ceux qui le votent l'été.
3. La distribution aux électeurs de tout l'or des banques de la France et de l'Angleterre.
4. L'effacement de toutes les dettes passées et futures pour que Lupu s'échappe aussi avec les siennes.
5. Monts et merveilles à ceux qui votent les deux cercles de Lupu.
6. Que celui qui vote Lupu mange à sa faim!
7. Voyages gratuits vers la lune pour le bannissement de tous les loups-garous qui s'entassent au gâteau de blé et de noix que l'on distribue à la mémoire des morts.
8. Billet vers Saint Pierre, pour l'entrée au Paradis de tout pécheur qui le vote.
9. Que l'âne fasse de l'argent...
10. Remèdes à la pauvreté et à la calvitie, qu'il y en ait ou pas, le vote de Lupu soit connu. Votez avec la tromperie du Dr. Lupu s'il ne vous suffit pas de radoter des palabres».

«Cetățeni,

Votați cu Dr. Lupu care va împlini următoarele zece porunci:

1. Exproprierea lui Dumnezeu de lună, cer și stele și împărțirea lor la cei care îl votează.
2. Aducerea soarelui depe cer pe pământ ca să încălzească iarna pe cei ce-l votează vara.
3. Împărțirea la alegători a tot aurul din băncile Franței și Angliei.
4. Ertarea tuturor datoriilor trecute și viitoare ca să scape și Lupu de datoriile lui.
5. Marea cu sarea celor ce votează cu cele două cercuri ale lui Lupu.
6. Scoală-te masă, pune-te masă pentru ori cine votează cu Lupu.
7. Călătorii gratuite la lună pentru izgonirea ori căror altor vârcolaci ce se înghesuie la colivă.
8. Bilet către Sfântul Pătru, pentru intrarea în Rai a ori cărui păcătos ce-l votează.
9. Fă măgar bani...
10. Leacuri de sărăcie și chelie fie nu fie, votul lui Lupu să se știe. Votați cu tragerea pe sfoară cu Dr. Lupu dacă nu v-ați săturat de hodorogit vorbe goale».

Il est important d'observer que ces feuilles de littérature électorale, très parlantes, représentent une bonne preuve de la liberté d'expression dont disposaient les hommes politiques des années '30, fait dont Ghelea se rendait bien compte lors qu'il constatait que le corps électoral avait joui en 1932 d'une liberté sans égal depuis 1928, grâce au gouvernement d'Alexandru Vaida-Voievod qui a présidé les élections générales<sup>1</sup>.

En 1937, Crișan T. Axente, docteur en droit à Paris, publiait un *Essai sur le Régime représentatif en Roumanie*<sup>2</sup> – une étude rigoureuse, complète, des articles de lois et des Constitutions. L'auteur distinguait deux grandes époques dans l'évolution du régime représentatif roumain: l'époque de la «démocratie du privilège», qui allait jusqu'à 1864, et l'époque de la «démocratie inefficace», de 1864 à 1937.

Lisant *Dix élections libres de l'entre-deux-guerres 1919-1937. Qui a gagné?* de Ioan Lăcustă<sup>3</sup>, livre qui ranime, à l'aide de la page de journal – «témoin fidèle du temps»<sup>4</sup> – l'atmosphère du déroulement des élections de l'entre-deux-guerres (1919, 1920, 1922, 1926, 1927, 1928, 1931, 1932, 1933, 1937), on peut être certain du fait que, en dépit de toutes les imperfections des partis et des hommes politiques

<sup>1</sup> *Ibidem*, p. 123.

<sup>2</sup> Crișan T. AXENTE, *Essai sur le régime représentatif en Roumanie*, Maurice Lavergne Imprimeur, Librairie du Recueil Sirey, Paris, 1937.

<sup>3</sup> Ioan LĂCUSTĂ, *Zece alegeri interbelice 1919-1937. Cine a câștigat?*, Editura PRO, București, 1999.

<sup>4</sup> *Ibidem*, p. 7.

participants à ces dix évènements, la démocratie était bien installée en Roumanie, fait enregistré la seconde fois à peine après la Révolution de 1989, quand on reprend l'exercice démocratique du vote et du pluripartisme.

C'est précisément le respect des principes de la démocratie parlementaire par les partis politiques roumains de l'entre-deux-guerres qui a engendré les conditions nécessaires à l'étude scientifique de la société et de la politique roumaines. Ce sont les élections libres organisées à l'entre-deux-guerres qui ont fait l'objet des premières études électorales proprement dites. On passe, donc, de l'étude des élections aux études électorales.

En 1932, Vasile Toncescu a fait une éminente étude juridico-politique de la réforme électorale<sup>1</sup>, comparant les effets de trois types de systèmes électoraux: de la majorité absolue, du coefficient électoral et du reste attribué sur pays. L'auteur a insisté notamment sur la question des circonscriptions électorales qui, à ce moment-là, n'était pas réglementée par une loi suffisamment claire et convenable. La loi en vigueur juste fixait la dimension de la circonscription inférieure au département, ce qui permettait, d'une part, la constitution d'un nombre juridiquement illimité de telles unités électorales et, d'autre part, la création des circonscriptions interdépartementales. En plus, cette loi donnait la possibilité d'attribution du plus grand nombre de mandats après le comptage des votes au niveau de la circonscription nationale. Ce calcul, défavorisant la représentation des circonscriptions départementales, nécessitait, selon Toncescu, une correction dans la loi, ce qui a déterminé l'auteur à démontrer ponctuellement les effets négatifs entraînés par le système en place et à expliquer l'importance du système électoral réformé.

À part l'étude du système électoral, on commence à s'intéresser de plus en plus aux partis, au fonctionnement interne de la démocratie parlementaire roumaine et, peu à peu, à la représentation politique et à l'électeur. On a observé qu'à partir de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle une multitude de considérations d'ordre électoral ont été faites par les auteurs de textes juridiques, d'histoire, programmatiques, etc. Toutefois, ce sont notamment les travaux de Marcel Ivan<sup>2</sup> et Mattei Dogan<sup>3</sup> qui marquent le début de la recherche scientifique roumaine dans le domaine de l'électoral.

En 1933, dans son étude sur *L'Evolution de nos partis politiques en chiffres et graphiques*, Marcel Ivan équivalait la multiplication des partis politiques (v., Tableau 1)<sup>4</sup> à un facteur d'émancipation de l'électorat<sup>5</sup>. Analysant les élections organisées depuis 1928, M. Ivan observait la multitude des changements produits dans la vie politique roumaine: l'augmentation considérable du nombre des partis, la consolidation remarquable de certains d'eux, la division de l'électorat, la baisse de la participation au vote, l'émancipation politique des masses populaires, la baisse de la popularité du gouvernement.

<sup>1</sup> Vasile TONCESCU, *Reforma Electorală. Studiu Juridic-Politic*, Tipografiile Române Unite, 1932.

<sup>2</sup> Marcel IVAN, *Evoluția partidelor noastre politice în cifre și grafice, 1919-1932*, Editura și tiparul Krafft & Drotleff, s.a., Sibiu, 1933.

<sup>3</sup> Mattei DOGAN, *Analiza statistică a „democrației parlamentare” din România*, Editura Partidului Social-Democrat, București, 1946.

<sup>4</sup> Les données sont fournies par M. Ivan en 1933. Marcel IVAN, *Evoluția partidelor...cit.*, p. 8.

<sup>5</sup> *Ibidem*, pp. 32-34.

**Tableau 1**

*La variation du nombre des partis politiques de 1919 à 1932*

Année	Nombre
1919	10
1920	11
1922	12
1926	7
1927	8
1928	7
1931	12
1932	17

Après 1919, deux changements majeurs ont marqué, donc, l'évolution du régime démocratique roumain: la multiplication des partis politiques et l'accroissement du corps électoral. Dans son ouvrage récent sur *La Roumanie postcommuniste et la Roumanie de l'entre-deux-guerres*, Cristian Preda apprécie que l'accroissement de l'électorat depuis 1919 a été supérieur même à celui de la population<sup>1</sup>.

Puisque la Loi électorale de 1926 avait apporté une modification importante au nombre de circonscriptions et députés, M. Ivan considérait utile de présenter la nouvelle configuration de l'espace de la représentation politique.

**Tableau 2**

*La répartition des mandats de député sur circonscriptions en 1926*

Région	Nombre des députés	Nombre des circonscriptions électorales
Ancien Royaume	179	30
Ardeal	92	19
Banat	30	4
Dobroudja	17	4
Bessarabie	51	9
Bucovine	18	5
Total	387	71

Le travail scientifique que Mattei Dogan publiait en 1946, *L'Analyse statistique de la «démocratie parlementaire» de Roumanie*, était une autre recherche quantitative, censée mesurer le démocratisme du régime de l'entre-deux-guerres. En 1995, retournant à ce sujet, dans un chapitre intitulé «La danse électorale en Roumanie

<sup>1</sup> Cristian PREDA, *România postcomunistă și România interbelică*, Meridiane, București, 2002, p. 92.

de l'entre-deux-guerres»<sup>1</sup>, Dogan réussit à utiliser les résultats électoraux et les données démographiques de la période pour expliquer l'oscillation électorale ou «la danse électorale», la rotation gouvernementale, la corruption pratiquée aux élections, etc. Selon Dogan, l'oscillation était directement proportionnelle avec la pauvreté. La valeur de l'oscillation était plus petite en Transylvanie, Banat et Bucovine, ce qui confirmait l'une des hypothèses de Dogan: plus la région était riche, moins l'option oscillait. La corruption est expliquée en fonction de l'immaturation politique et du taux de l'analphabétisme de la population. En 1930, ce pourcentage était encore très élevé: 44% dans l'Ancien Royaume, 62% en Bessarabie, 33% en Transylvanie, 34% en Bucovine<sup>2</sup>.

Dans ce contexte, les débats portés à l'époque sur le suffrage universel semblaient avoir été bien justifiés. Il s'agissait des débats très vifs qui, le plus souvent, exprimaient le scepticisme quant à la maturité politique d'une certaine classe sociale – les paysans analphabètes. En 1922, Constantin Stere considérait que son parti devait, avant de participer aux élections parlementaires, éduquer son électeur. On parlait à l'époque de la fragilité de l'opinion publique, déterminée par le manque de bien-être et par le niveau d'éducation très bas. Tandis qu'un important nombre d'écrivains et hommes politiques considéraient que ces citoyens ne devaient pas élire, en 1926, P.P. Negulescu, conscient lui aussi de la situation de la paysannerie roumaine, proposait, par contre, de l'informer et de l'éduquer dans l'esprit de la participation aux affaires publiques. Selon l'auteur, la propagande et les discussions contradictoires portées par les partis pouvaient contribuer à l'éducation politique et à la mobilisation du corps électoral<sup>3</sup>. De même, Nicolae Iorga était convaincu que cette mission revenait aux partis politiques.

Revenant au sujet du développement de l'étude électorale dans l'entre-deux-guerres, il faut absolument mentionner l'apport de la revue *Sociologia românească* fondée par Dimitrie Gusti. Les recherches publiées par la revue font la preuve de la circulation dans le milieu universitaire des travaux classiques sur les théories et les méthodes des sciences sociales. Les références bibliographiques et les notes de sous-sol indiquent la parenté de la recherche roumaine et de la recherche occidentale de l'époque. Les élections sont analysées cette fois par des spécialistes, sociologues en grande partie. L'un des articles de la revue, sur «La signification des élections de décembre 1937 dans l'évolution politique du peuple roumain», paru en 1937, republié en 1991 dans le volume de Petre Datculescu et Klaus Liepelt<sup>4</sup>, est exemplaire par la richesse de l'information et de l'analyse. Dans son article, C. Enescu s'était proposé d'étudier l'évolution de la culture civique roumaine à partir du vote de 1937. Il constatait que le jour du 20 décembre 1937 c'était pour la première fois que les Roumains ont infirmé le gouvernement au pouvoir. La répartition des voix des principaux partis sur départements était mise en correspondance avec les facteurs locaux favorables

<sup>1</sup> Mattei DOGAN, «Dansul electoral în România interbelică», *Revista de Cercetări Sociale*, 4, 1995, pp. 3-23.

<sup>2</sup> IDEM, *Sociologie politică...cit.*, pp. 141-173.

<sup>3</sup> P.P. NEGULESCU, *Partidele Politice*, Garamond, București, 1994.

<sup>4</sup> L'article de C. ENESCU, «Semnificația alegerilor din decembrie 1937 în evoluția politică a neamului românesc», *Sociologia românească*, Dir. Fond. Dimitrie GUSTI, II<sup>e</sup> Année, no. 11-12, novembre-décembre 1937, pp. 512-529, a été republié dans le volume de Petre DATCULESCU Klaus LIEPELT, *Renașterea unei democrații: alegerile din România de la 20 mai 1990*, IRSOP, București, 1991.

à chaque formation. Les conclusions arrivaient à des inférences sur le comportement électoral collectif et l'implantation régionale des partis<sup>1</sup>.

Le Parti Libéral était gagnant dans les départements où ses organisations locales étaient fortes. Dans les régions avec minorité roumaine, telle la Bucovine du Nord, la population soutenait prioritairement les antisémites. Les votes accordés au PL en Transylvanie étaient dus principalement au cartel avec les Saxons. Les données recueillies situaient le PL parmi les partis de dispersion moyenne, voté principalement par les masses prospères de la population (les commerçants, les industriels et les fonctionnaires). L'auteur soulignait également le fait que le PL avait une «politique de prospérité» et, en réponse, son électorat appartenait aux couches les plus aisées.

Plus fort que le PL, qui avait obtenu des résultats faibles dans neuf départements, le Parti National Paysan n'en a obtenu que dans quatre départements, dont deux étaient situés dans la région habitée par les Szeklers. En Bucovine, le PNP a enregistré 25,4%, une partie des votes étant accordée par les minoritaires ruthènes. En Munténie et Dobroudja, le score a été égal: 24,3%. Présent en Transylvanie, en Moldavie (15,3%) et en Bessarabie, le parti y était déclassé pourtant par les national-chrétiens.

Le score obtenu par la formation «Tout pour le Pays» a été surprenant et à la fois fulminant (500 000 voix, soit 15,58%). En Bucovine, la formation a obtenu le plus important pourcentage (22,8%) et en Bessarabie, le plus bas (5%). D'une part, la formation a été victorieuse dans quelques départements, tels Arad, Neamț et Covurlui, etc., dont la population ne présentait pas des caractéristiques sociales et économiques similaires. D'autre part, les départements avec minorités juives et majorités antisémites avaient voté les national-chrétiens. Il semblait, donc, que le vote «Tout pour le Pays» n'a exprimé ni une revendication économique, ni une position ethnocentrique, mais plutôt un mécontentement relatif aux injustices commises par la classe politique. Ce vote, apprécie l'auteur, a été accordé par tous les factieux des régions industrielles et agricoles riches.

Le Parti National-Chrétien était plus fort en Bessarabie (21,3%) et en Moldavie (17,1%) et plus faible en Transylvanie (3,8%).

Le Parti hongrois a obtenu 4,43% du total des voix, pourcentage inférieur au pourcentage de la population hongroise (8% en 1930). L'auteur estimait qu'en dépit des dissensions internes du parti, les électeurs hongrois y restaient attachés. Dans ce registre d'idées, il semble intéressant de savoir également les options des électeurs hongrois qui ne donnaient pas un vote sur clivage ethnique.

La minorité allemande s'est organisée en deux partis, le parti ancien (ROTH) et le parti du peuple allemand (GUST). Le premier a conclu un cartel avec les libéraux et le deuxième a déposé des listes principalement dans les départements avec minorité allemande et, en plus, à București, Prahova et Constanța. Il a enregistré ses plus importants scores à Târnava Mare (17,3%), Timiș-Torontal (12,5%) et Brașov (10%). Sibiu, Cernăuți et Cetatea Albă, restaient gouvernés par les Allemands.

Quant au parti juif, celui-ci a déposé des listes dans 45 départements et il a obtenu généralement les votes ethniques des électeurs juifs.

Le pourcentage des électeurs présents aux urnes en 1937 – 66,1% (v., Tableau 3)<sup>2</sup> – et l'évolution de la participation électorale depuis 1926 déterminent l'auteur à

<sup>1</sup> *Ibidem*, pp. 161-173.

<sup>2</sup> Le tableau ordonne les données incluses dans l'article cité. *Ibidem*, p. 173.

observer l'augmentation de l'intérêt populaire pour les affaires politiques, la prise de conscience de l'importance de l'exercice du vote, et à utiliser cet argument pour la défense du suffrage universel. Selon les estimations de l'auteur, dans certains départements d'Olténie et de Munténie, la participation au vote dépassait souvent 80%. De l'autre côté, le bas pourcentage de la participation dans d'autres régions était expliqué à travers un facteur particulier: les pressions que les autorités exerçaient sur les électeurs.

**Tableau 3**

*Le taux de participation aux élections de 1926 à 1937*

Année électorale	Taux de participation (%)
1926	75,0
1927	77,1
1928	74,4
1931	72,5
1932	70,8
1933	68,0
1937	66,1

Dans un texte de sociologie des partis politiques, construit sur des références de I.C. Bluntschli, N. Bucharin, R. Michels, G. Sorel, G. Tarde, F. Tönnies, M. Weber, A. de Tocqueville, J. Bryce, A. Lawrence Lowell, K. Kautsky, etc., Dimitrie Gusti<sup>1</sup> proposait la différenciation des partis de programme des partis opportunistes. Le critère choisi: les moyens de propagande utilisés par les partis. Ainsi, le parti de programme était celui qui s'adressait à des électeurs rationnels, appelés afin de discuter et décider, capables, donc, d'un exercice personnel de compréhension et de prise de décision. À l'opposé, le parti opportuniste se donnait pour objectif principal l'obtention du succès électoral à tout prix. Ce dernier possédait l'art de séduire, l'art de corrompre, l'art de mentir, de calomnier, l'art de produire de l'intrigue et l'art de terroriser. «Celui qui maîtrise ces cinq éléments de la propagande opportuniste est un artiste accompli, c'est l'homme politique parfait.»<sup>2</sup>

À partir de la deuxième moitié du XX<sup>e</sup> siècle, les publications sur les élections et les électeurs sont monopolisées par le Parti Communiste. C'est après 1989 que le milieu scientifique recommence à s'intéresser à la vie politique de l'entre-deux-guerres. L'une des plus vastes études électorales dédiées aux années de la démocratie parlementaire roumaine du début du XX<sup>e</sup> siècle a été mise en oeuvre par Sorin Radu, en 2004<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Dimitrie GUSTI, *Partidul politic. Sociologia unui sistem al partidului politic*, Cultura Națională, București, 1924.

<sup>2</sup> *Ibidem*, p. 20. (notre trad.).

<sup>3</sup> Sorin RADU, *Electoratul din România în anii democrației parlamentare (1919-1937)*, Institutul European, Iași, 2004.

Pour l'électorat de 1919-1937, comme Sorin Radu le démontre, il est relativement facile d'identifier les classes sociales auxquelles les électeurs appartenaient: la classe des grands propriétaires, la bourgeoisie, la paysannerie et le prolétariat. La difficulté réelle, dérivée de l'absence des enquêtes sociales, consiste à identifier la correspondance entre l'option politique et l'électeur. L'auteur considère que l'unique correspondance qui puisse être faite est celle qui nous permet de connaître les catégories sociales qui alimentaient les organisations du parti politique. En supposant que cette base sociale du parti coïncidait avec l'électorat de la formation en question, il nous reste à ébaucher un supposé modèle de comportement électoral. Ce que Radu propose est, donc, d'établir le modèle de vote à partir de l'hypothèse du vote sur clivage<sup>1</sup>.

L'auteur apprécie que le Parti National Libéral était un parti de cadres, soutenu par la bourgeoisie industrielle et financière, la bourgeoisie des villages, une partie des propriétaires fonciers, les intellectuels, etc. Les Conservateurs-démocrates de Take Ionescu<sup>2</sup> provenaient en majorité de la bourgeoisie moyenne et petite, de la catégorie des professions libérales. Quant aux Conservateurs-progressistes, dirigés par Alexandru Marghiloman, ils étaient recrutés de la bourgeoisie des villages et de la classe moyenne des propriétaires. Au Parti Nationaliste-Démocrate de Nicolae Iorga adhéraient généralement les intellectuels, les professeurs, les avocats, les maîtres des villages, etc. Le Parti Socialiste s'adressait notamment aux intellectuels et aux ouvriers. Normalement, le Parti du Peuple et le Parti Paysan mobilisaient les paysans. Le Parti National Roumain était une formation régionaliste et, implicitement, son électorat était originaire de Transylvanie. Quant à la Garde de Fer, dominée par la personnalité des jeunes intellectuels réputés, elle attirait un bon nombre de bourgeois urbains et de nouveaux riches. En 1933, la majorité des membres du Parti Communiste appartenaient, de manière plus ou moins surprenante, aux minorités ethniques (74%)<sup>3</sup>.

Dans son étude, S. Radu s'intéresse également à la culture politique et au comportement électoral de l'entre-deux-guerres. Puisqu'il part de l'hypothèse de la corrélation de la culture civique et du niveau d'éducation, le cas roumain ne peut être que triste, vu le pourcentage de 57% de la population alphabétisée en 1930<sup>4</sup>. Cette situation explique, d'ailleurs, la participation réduite aux élections<sup>5</sup> et le grand nombre de bulletins annulés. C'est vrai, ajoute l'auteur, une fois le mécanisme

<sup>1</sup> *Grosso modo*, selon l'École de Columbia, fondée par P.F. Lazarsfeld, B.R. Berelson et W.N. McPhee, connaître la classe sociale, l'âge, le genre et la religion de l'électeur (les variables lourdes) c'est pouvoir prédire son comportement électoral. C'est ce type d'hypothèse que Sorin Radu propose; ce n'est pas néanmoins une hypothèse universellement adoptée. Une citation de *Partide politice și clase sociale* (1922) de Dimitrie Drăghicescu, reprise par Sorin Radu, nous explique que les partis roumains ont toujours cherché à représenter plutôt une certaine doctrine qu'une certaine classe sociale.

<sup>2</sup> Dans ces articles publiés dans la revue *Românul*, Take Ionescu, docteur en droit de la faculté de Paris, formé dans l'esprit des idées libérales, a plaidé pour le collège unique, attirant des critiques violentes dans les journaux adverses des années 1882-1883. En 1885, T. Ionescu s'est opposé au projet du gouvernement, censé sanctionner les abstentionnistes car le projet était incompatible avec ses principes libéraux. Cependant, il a reconnu les conséquences néfastes de l'abstentionnisme. En 1887, il s'est détaché des libéraux parce qu'il méprisait les principes parlementaires. Oscillant entre les idées du libéralisme et du conservatisme, T. Ionescu a continué à défendre des conceptions démocratiques, mais pas nécessairement libérales.

<sup>3</sup> Sorin RADU, «Structura socială a electoratului», in IDEM, *Electoratul din România...cit.*, pp. 74-92.

<sup>4</sup> En 1930, seulement 2,2% de la population masculine urbaine et 0,2% de la population rurale avaient des études universitaires.

<sup>5</sup> Sorin Radu a observé que le taux de participation le plus élevé a été atteint aux élections de 1928 (77,5%).

du vote appris, les votes annulés deviennent de plus en plus rares (1,48% en 1937). Et, parce que le succès de la démocratie dépendait directement de l'appréhension de la démocratie, il était essentiel que les détenteurs des droits politiques aient connu le mécanisme du vote.

Analysant le comportement politique des minorités ethniques, l'auteur conclue que celles-ci constituaient la partie de la population la plus émancipée du point de vue politique.

Un premier exemple est celui des leaders hongrois qui investissaient leurs propres efforts dans le processus de «l'instruction intensive de l'électorat»<sup>1</sup>. La presse hongroise, «supérieure à la presse roumaine de la Transylvanie»<sup>2</sup>, était également impliquée dans ce projet. En dépit du fait qu'un certain nombre de Magyars étaient devenus membres d'autres partis, en 1928, le Congrès du Parti Magyar, fondé la même année, comptait se plier sur une base sociale magyare. Pour cela faire, il précisait que tout citoyen roumain de nationalité magyare, âgé de plus de 20 ans, devenait automatiquement membre du Congrès. En conséquence, il est facile de déterminer la principale caractéristique de l'électorat de ce parti ethnique: l'appartenance à la minorité hongroise.

La minorité allemande de Transylvanie présentait une situation similaire. C'étaient les leaders politiques du Parti National Allemand et la presse saxonne qui, ensemble, assuraient l'éducation culturelle et civique des Allemands. Ces facteurs expliquent peut-être le taux élevé de participation électorale des Allemands qui «représentaient 5% de l'électorat du pays»<sup>3</sup>. Quant à leur formation politique, jusqu'à 1922, elle a agréé en tant que partenaire un seul parti, le PNR. Ensuite, celle-ci a consenti à la conclusion d'alliances.

Le modèle d'organisation politique de la minorité juive était différent des cas magyar et allemand. Les Juifs ne créaient pas une unité électorale; presque tous les partis roumains avaient des Juifs parmi leurs membres: le PNL, le PNP, le PSD, le PCR. Fait intéressant, une partie des Juifs de Transylvanie votaient les candidats magyars. Jusqu'à 1922, le moment où leur formation, l'Union des Juifs Autochtones (Uniunea Evreilor Pământeni), a décidé de participer aux élections sur ses propres listes, les Juifs bucarestois avaient soutenu la gauche, tant aux élections que dans les journaux qu'ils contrôlaient. Il faut ajouter qu'avant 1920 l'exercice des droits politiques des Juifs était rendu difficile par les autorités roumaines. De plus, après 1933, la mobilisation électorale en faveur des Juifs restait hors de question<sup>4</sup>.

Concernant les Tsiganes, il est supposé qu'ils votaient selon les recommandations du président de leur formation.

## LES ÉLECTIONS SANS OPTION. LA SOCIOLOGIE ÉLECTORALE PRIVÉE DE SON OBJET

### *Pourquoi des élections sans option ?*

Dans un article publié dans la revue *Arhiva pentru Știința și Reforma Socială*, Dimitrie Gusti appréciait que la dictature du prolétariat «n'est pas la dictature de

<sup>1</sup> *Ibidem*, p. 111.

<sup>2</sup> *Ibidem*, p. 112.

<sup>3</sup> *Ibidem*, p. 113.

<sup>4</sup> Ainsi, en 1937, la formation juive a reçu seulement 1,42% des voix.

la majorité, mais de la minorité, et ni même pas de la minorité en son entier, comme classe, mais d'un parti, c'est-à-dire d'un fragment de cette classe»<sup>1</sup>.

Les événements historiques qui ont succédé l'entre-deux-guerres, la suppression des partis politiques, l'instauration de la dictature militaire, la domination de la vie politique par le parti-unique, la terreur communiste, ont rendu pratiquement impossible l'exercice de la liberté du vote. Dans ces conditions, Virgiliu Târău propose de parler d'«élections sans option»<sup>2</sup>. Le syntagme est devenu générique dans les études des élections organisées dans les pays socialistes après la fin de la Seconde Guerre Mondiale, études dont le nombre avait visiblement accru notamment dans les années '70. Dans son livre de 2005, Târău distingue trois types d'élections: les élections sans opposition ou plébiscites démocrate-populaires (en Bulgarie, en Albanie et en l'ex-Yougoslavie), les élections dans des systèmes politiques avec des partis communistes hégémoniques (en Hongrie et en Tchécoslovaquie) et les élections dans des sociétés anticommunistes, organisées pour l'élimination de l'opposition (en Roumanie et en Pologne)<sup>3</sup>.

Târău utilise des mots très suggestifs afin de décrire les élections parlementaires roumaines du 19 novembre 1946. Il parle d'«ingénieurs» et d'«ingénieries électorales». La fraude électorale et la corruption, pratiquées dans le but d'éliminer l'opposition politique, représentaient un fait courant, bien qu'impossible à prouver en justice. En dépit de tout cela, dans leurs discours, les communistes exprimaient clairement leurs intentions<sup>4</sup>. L'auteur estime que les élections de cette année-là ont été les plus dramatiques de toute l'histoire de la Roumanie<sup>5</sup>. Elles ont été organisées par le Parti qui contrôlait une importante partie de l'administration d'État (le Ministère de l'Intérieur, le Ministère de la Justice, etc.). Le Parti comptait 6500 maires et 40 sous-préfets après l'épuration de 60-70 000 fonctionnaires publics. 250 000 cadres militaires, dont 44 000 officiers et sous-officiers, s'opposaient ouvertement au régime démocratique<sup>6</sup>. De plus, la Commission Centrale Électorale et ses bureaux territoriaux avait des prérogatives élargies par rapport à ce qu'on pourrait octroyer à une institution démocratique similaire; la Commission recrutait les membres des sections de vote sur le critère de l'appartenance partisane, recrutait également les électeurs, en éliminant des listes ceux déclarés «indignes»<sup>7</sup>. La pression communiste ne s'exerçait pas uniquement par des obstacles politiques et législatifs; les contraintes administratives et policières, les abus et la violence<sup>8</sup> ont pris graduellement des dimensions impressionnantes, au fur et à mesure que le Parti identifiait les hostilités dans toutes les couches de la société. Afin de connaître l'état réel d'adhésion ou d'hostilité politique, le Parti a radiographié la société roumaine par l'intermédiaire des questionnaires censés éclairer sur une série de choses, telles:

<sup>1</sup> Citation reprise de la revue *Arhiva pentru Știința și Reforma Socială*, II<sup>e</sup> Année, no. 1-3, s.a., p. 344, par P.P. NEGULESCU, *Partidele...* cit., p. 163 (notre trad.).

<sup>2</sup> Virgiliu TÂRĂU, *Alegeri fără opțiune. Primele scrutinuri parlamentare din Centrul și Estul Europei după cel de-al Doilea Război Mondial*, Eikon, Cluj-Napoca, 2005.

<sup>3</sup> Virgiliu TÂRĂU, *Alegeri fără opțiune...* cit., p. 93.

<sup>4</sup> Un fragment d'un tel discours, prononcé par Vasile Luca en 1946, est relevant dans ce sens: «Nous ne pouvons pas nous contenter d'un succès de 50- 50%, mais nous devons obtenir une majorité supérieure à 80%, si nous voulons liquider la réaction». Vasile LUCA, *Alegerile și autonomia sindicală*, Editura Partidului Comunist Român, București, 1947, p. 427.

<sup>5</sup> *Ibidem*, p. 493.

<sup>6</sup> *Ibidem*, p. 466.

<sup>7</sup> *Ibidem*, p. 481.

<sup>8</sup> *Ibidem*, p. 492.

le nombre des citoyens ayant droit de vote au niveau des localités, la structure ethnique et sociale, l'attitude des autorités locales, des intellectuels et de tous les leaders d'opinion susceptibles d'hostilité au communisme, etc. Dans le milieu rural et urbain, on élaborait des «Bulletins Informatifs» sur l'état d'esprit de la population de nationalité roumaine (les fonctionnaires publics, les intellectuels, les retraités, les commerçants et les industriels), sur l'état d'esprit des ouvriers et sur les problèmes de sécurité; les résultats étaient présentés dans des rubriques à titres très suggestifs: «Le mouvement légionnaire», «La population allemande et le hitlérisme», «Le chauvinisme», «Les sectes religieuses», «L'espionnage», «Les passages frauduleux de frontière», etc<sup>1</sup>. Le rôle de ces radiographies était de surveiller l'opinion publique, d'identifier les opposants du régime en œuvre pour pouvoir les limoger ou éliminer après les élections. Les résultats des élections ont été finalement décidés par les membres des comités électoraux, recrutés sur la ligne du parti.

Les élections de 1946, qui ont attiré l'intérêt de nombreux historiens, sont décrites généralement dans la même lumière. Dans son livre de 1996, Radu Pisić a réussi à identifier quelques stratégies utilisées par les communistes pendant la campagne électorale. Avant tout, ils ont créé le 17 mai 1946 le Bloc des Partis Démocratiques, dénomination censée «tromper l'électorat»<sup>2</sup>. Par rapport à d'autres élections, celles-ci se différenciaient de plusieurs points de vue, précise l'auteur: par la durée<sup>3</sup>, par l'objectif (de créer un nouveau système social, économique et politique), par les méthodes employées (la subordination des syndicats, la terreur, la censure des syndicats des typographies, la propagande, l'organisation des festivals, la falsification de l'histoire, la démagogie), etc. Une fois constitué, le Bloc a réussi à éliminer tous les principes démocratiques qui avaient normé les élections antérieures, fait qui a déterminé les gouvernements britannique et américain à adresser des notes au gouvernement roumain; les signataires attiraient l'attention sur l'illégalité des actes commis dans la période préparatoire des élections<sup>4</sup>.

L'inscription des candidats sur les listes du BPD uniquement avec l'accord de la Commission Centrale Électorale, l'intimidation permanente des partis d'opposition et des électeurs, l'utilisation de l'armée et de la gendarmerie en tant qu'instrument de pression sont quelques-unes des méthodes auxquelles les communistes ont recouru afin de gagner le pouvoir. Toutefois, selon les écrivains du régime, la victoire du BPD a été tout à fait légitime. Cette légitimation n'est pas électorale, mais révolutionnaire, exprimée non pas aux urnes, mais dans la rue. En plus, le nouveau gouvernement instauré n'est pas démocratique, mais «révolutionnaire-démocratique», explique Mihai Fătu, l'un des plus fervents historiens officiels du Parti Communiste, considéré par Țărău comme «l'historien de parti le plus prolifique». Selon Fătu, le 6 mars 1945, le peuple roumain a fait une «option historique»<sup>5</sup>,

<sup>1</sup> «Buletinele Informativ pe Județe», in ANICB, Fond Inspectoratul Județean al Jandarmeriei, Dosar 123/1946, passim. constituent des documents qui pourraient être utilisés en vue de la connaissance des résultats réels des élections.

<sup>2</sup> Radu PISIĆ, *Adevărul despre alegerile din 19 noiembrie 1946 (analiză de presă)*, Fiat Lux, București, 1946, p. 73.

<sup>3</sup> L'organisation des élections, prévue «dans le plus court délai» représente, dans l'optique de Țărău, une stratégie d'ajourner les élections jusqu'au moment où le parti s'emparait de tous les «leviers du pouvoir». Virgiliu ȚĂRAU, *Alegeri fără opțiune...* cit, p. 457.

<sup>4</sup> Les deux notes ont été publiées dans la revue *Dreptatea*; R. Pisić les a incluses dans son livre. Radu PISIĆ, *Adevărul despre alegerile...* cit, pp. 122-123.

<sup>5</sup> Mihai FĂTU, *6 martie 1946 – opțiune istorică a poporului*, Editura Științifică și Enciclopedică, București, 1981.

exprimée clairement par des moyens spécifiques, c'est-à-dire révolutionnaires: «le flot d'actions révolutionnaires des masses», «la manifestation», «la démonstration ouvrière», «les appels des ouvriers organisés pour le redressement économique du pays», etc<sup>1</sup>. Après le vote du 6 mars 1945 et l'installation au pouvoir du gouvernement de Petru Groza, les élections parlementaires du 19 novembre 1946 avaient à se dérouler à nouveau, précise Fătu dans son livre sur le «vote décisif»<sup>2</sup>, dans une atmosphère de frénésie populaire. Selon lui, le vote de confirmation du régime politique et social en place n'était possible que dans une démocratie réelle qu'incarnait la volonté populaire. L'auteur identifiait les éléments hostiles au régime, parmi lesquels les «groupements de l'intellectualité, liés par divers intérêts des sommets des classes exploiteuses»<sup>3</sup>. L'opposition des partis historiques de Maniu et Brătianu, dissous par le régime de démocratie populaire, était également cataloguée d'hostile, de «réactionnaire» et, implicitement, incriminée<sup>4</sup>. Tout pour justifier la nature révolutionnaire du régime de la démocratie populaire.

### *L'étude officielle des élections dans la deuxième moitié du XX<sup>e</sup> siècle*

La question est de savoir si dans la Roumanie de la deuxième moitié du XX<sup>e</sup> siècle il a existé un véritable électorat. Deux décennies après la chute du régime communiste, on peut encore étudier les élections organisées après 1945, on peut voir reconstruire, à partir de la littérature officielle, l'image que le Parti se faisait de ses électeurs. La difficulté réelle consiste en l'analyse des traits de l'électorat et elle est engendrée par l'absence d'études scientifiques durant cette période. Puisque le système socialiste n'a pas permis ni l'exercice démocratique, ni l'analyse neutre des élections, la discussion sur les élections et les électeurs devient hasardeuse. Selon Alfred Bulai, les ouvrages qui ont vu le jour à l'étranger ont abordé des questions trop générales: la censure, le contrôle politique, l'absence des droits de l'homme. Et, pourtant, le vote a représenté «un élément définitoire de la société socialiste et il ne peut pas être réduit, en tant que phénomène social, à la censure ou au contrôle politique»<sup>5</sup>. V. Țârău observe également que les études roumaines des années '80 et '90 ont été plutôt des glossaires d'information propagandistique. Et les publications parues à l'étranger, surtout des témoignages en exil et notes diplomatiques, sont utiles uniquement pour la reconstruction de la vérité historique, mais non pas des réalités sociologiques<sup>6</sup>.

Si lors les années 1860-1880, les travaux d'histoire et de droit renvoyaient à des références de Guizot, Rousseau, Montesquieu, etc., cent ans plus tard, les écrivains officiels du régime trouveraient convenable de baser leurs théories sur les

<sup>1</sup> *Ibidem*, pp. 93-96.

<sup>2</sup> Mihai FĂTU, *Un vot decisiv (noiembrie 1946)*, Institutul de Studii Istorice și Social-Politice de pe lângă CC al PCR, București, 1972.

<sup>3</sup> *Ibidem*, pp. 48-49 (notre trad.).

<sup>4</sup> *Ibidem*, p. 217.

<sup>5</sup> Alfred BULAI, *Mecanismele electorale ale societății românești*, Paideia, București, 1999, pp. 75-76 (notre trad.).

<sup>6</sup> Virgiliu ȚĂRĂU, *Alegeri fără opțiune...cit.*, p. 433.

réflexions de Karl Marx, Friedrich Engels, Lucrețiu Pătrășcanu, Nicolae Ceaușescu, Constantin Dobrogeanu-Gherea, Vasile Niculae, etc.

Dans un livre publié en 1981, S. Cutișteanu et Gh.I. Ioniță extraient des phrases du contexte à partir des ouvrages de Nicolae Iorga pour soutenir la thèse socialiste du vote. Les données utilisées par Marcel Ivan et Mattei Dogan étaient utilisées maintenant pour la mise en évidence du non démocratisme des élections passées. Les auteurs finissaient par apprécier que l'un des mérites du régime au pouvoir consistait en l'évolution de l'élection organisée à l'entre-deux-guerres vers la consultation du corps électoral<sup>1</sup>.

Afin de voir comment ces consultations électives se déroulaient et qui était l'électeur, nous nous proposons de faire un exercice – celui de supposer qu'il s'agissait toujours d'élections, même si consultatives, et de surprendre le portrait de l'électeur à travers la littérature officielle.

Tout d'abord, il faut mentionner que toutes les Constitutions du régime (du 13 avril 1948, du 27 septembre 1952 et du 21 août 1965) ont consacré le principe démocratique du vote universel, égal, direct et secret<sup>2</sup>. Pourtant, les exceptions de la loi, telle la suspension du droit de vote aux personnes «indignes»<sup>3</sup> – c'est-à-dire les personnes qui transgressaient les principes de la doctrine officielle – ont normé la pratique. Dans *La République absente* de 1999, Daniel Barbu appréciait que, de 1944 à 1948, le PCR «s'est servi du droit pour abolir les droits»<sup>4</sup>.

Les premières élections pour l'Assemblée, organisées depuis 1937, ont eu lieu le 19 septembre 1946. Près de 7 millions de citoyens ont voté (44% de la population). Les Roumains ont accordé 80% des voix au Bloc et 8% à l'opposition. Ainsi, le Bloc a obtenu 347 sièges à l'Assemblée. Le PNP de Maniu n'a eu que 23 sièges et les libéraux de Brătianu, 3. Il y a eu des fraudes et des incidents violents, conclus par un bilan de 17 morts et 127 blessés. Tous ces aspects des élections de 1946 ont été décrits par Georges Castellan dans *l'Histoire de la Roumanie*, publiée en 1984, à Paris<sup>5</sup>.

Aux élections législatives, on choisissait entre plusieurs candidats d'un seul parti ou d'une seule alliance de partis, appelée Bloc, Front, etc. et prétendue être un organisme non-politique. Caractérisées par Filon Morar, en 2001, d'«acclamatives et formelles»<sup>6</sup>, les élections socialistes ne constituaient qu'un simulacre destiné légitimer les représentants de l'Assemblée Nationale. Parmi les fonctions de ces élections, énumérées par l'auteur, il y a également la démonstration du soutien populaire

<sup>1</sup> S. CUTIȘTEANU, Gh. I. IONIȚĂ, *Electoralul din România în anii interbelici (Mișcarea muncitorească și democratică în viața electorală din România interbelică*, Dacia, Cluj-Napoca, 1981.

<sup>2</sup> Cristian IONESCU, *Drept constituțional și instituții politice. Sistemul constituțional românesc*, vol. II, Lumina Lex, București, 2001.

<sup>3</sup> Il y a deux mots qu'on retrouve à travers les publications de la formation communiste, quel qu'il soit son avatar (parti socialiste, ouvrier ou communiste, Bloc, Front, etc.), deux mots qui raniment religieusement les membres: la Morale et l'Éducation. Ce sont les deux principes fondateurs du socialisme roumain qui n'admet pas l'abdication. Dès 1926, l'organisation du Parti Socialiste de Câmpina publie des *Pages de morale et d'éducation socialiste*, accusant les «transfuges» du parti d'opportunisme et, implicitement, d'immoralité. *De ce ne abținem dela Alegerile comunale din 19 Februarie 1926. Pagini de morală și educație socialistă*, Tipografia Mihail S. Gheorghiu, Câmpina, 1926.

<sup>4</sup> Daniel BARBU, *Republica absentă. Politică și societate în România postcomunistă*, Nemira, București, 1999, p. 76.

<sup>5</sup> Georges CASTELLAN, *Histoire de la Roumanie*, PUF, Paris, 1984, p. 108.

<sup>6</sup> Filon MORAR, *Democrația privilegiilor. Alegerile aleșilor în România*, Paideia, București, 2001, p. 36.

unanime, la réaffirmation de l'unité (surtout à l'URSS), le rôle de mobilisation de la population, la rencontre des dirigeants avec les citoyens et la socialisation des masses par la participation politique<sup>1</sup>. De plus, les élections détenaient un rôle central dans l'organisation de la vie courante; elles étaient utilisées pour la désignation des chefs des organisations de pionniers, des chefs de classe, des leaders d'entreprises, etc.

Puisque le choix des représentants politiques était antérieur à la consultation de l'électorat, la compétition était créée artificiellement. Toutefois, les élections étaient précédées par des campagnes très vives. Dans la période pré-électorale, la Section de propagande du Parti publiait une série de textes censés informer l'opinion publique sur sa plate-forme électorale.

En 1946, une telle publication sur *L'armée et les élections*<sup>2</sup> visait précisément l'instruction de l'armée en vue de l'organisation et son participation aux élections. Le parti informait les militaires que le BPD était le représentant unique du peuple, réunissant tous les partis, sauf les fascistes et les réactionnaires. Parmi les objectifs du Bloc, on énumérait: la consolidation du régime démocratique, la souveraineté totale de l'État, la prospérité du pays, la consolidation du rapport de convivialité pacifique de toutes les nationalités cohabitantes, le développement des relations d'amitié et de collaboration avec l'URSS, l'augmentation du standard de vie, etc. Dans le chapitre sur le rôle du soldat, le texte changeait de registre: au début du texte on parlait de la responsabilité du militaire, en tant que citoyen patriote, de connaître la plate-forme du BPD et, ensuite, cette responsabilité se transformait en la joie procurée par la prise de conscience des responsabilités patriotiques. De plus, en dépit du fait que la Loi électorale ne prévoyait pas le droit aux militaires d'être élus, le Parti exprime son desideratum, celui d'élire les meilleurs représentants de l'Armée dans l'Assemblée, selon le modèle soviétique<sup>3</sup>.

La fonction de propagande<sup>4</sup> était remplie par un nombre impressionnant d'organisations contrôlées par le noyau politique. Par exemple, puisque parmi les membres des partis qui formaient le BPD il y avait aussi des Juifs, dans une publication de 1946<sup>5</sup>, le Comité Démocratique Juif essayait de mobiliser la minorité qui, selon sa vision, avait le devoir moral et historique d'élire le Bloc, le «vainqueur du fascisme et du hitlérisme», le promoteur de la non discrimination raciale, nationale et religieuse<sup>6</sup>.

En 1950, le Projet de Loi sur la création des Conseils Populaires fournit aux membres du Parti Ouvrier Roumain l'occasion de faire une fois de plus l'éloge du système politique «à profond caractère démocratique». Au niveau de ces «nouveaux organes locaux du pouvoir d'État»<sup>7</sup>, les députés étaient éligibles sur des critères très ambigus, tels l'appartenance à la classe ouvrière, le dévouement à la «cause grandiose du progrès matériel, culturel et social du pays et du peuple ouvrier» et la capacité «d'avoir gagné la confiance et l'amour des gens du travail», explique Chivu Stoica – l'un des membres suppléants du Bureau Politique du CC du

<sup>1</sup> *Ibidem*, pp. 41-42.

<sup>2</sup> *Armata și alegerile*, Editura Inspectoratului General al Armatei pentru ECP, București, 1946.

<sup>3</sup> *Ibidem*, p. 32.

<sup>4</sup> Eugen DENIZE, Cezar MĂȚĂ, *România comunistă. Statul și propaganda 1948-1953*, Cetatea de Scaun, București, 2005.

<sup>5</sup> «Cum vor vota Evreii la 19 Noembrie 1946. De la robia din trecut la libertatea de astăzi și de mâine», Editura Comitetului Democratic Evreesc, s.l., 1946.

<sup>6</sup> *Ibidem*, pp. 1-16.

<sup>7</sup> Chivu STOICA, *Expunere asupra proiectului de lege pentru alegerea deputaților în Sfatul Populare*, Editura Partidului Muncitoresc Român, București, 1950, p. 6.

POR. En d'autres mots, l'option des électeurs, amoureux des candidats de la Grande Assemblée Nationale, était l'expression des sentiments les plus forts. Le projet en question incluait un alinéa très exclusif sur les restrictions: le droit d'élire et d'être élu était interdit aux anciens industriels, banquiers, grands commerçants et grands propriétaires ruraux (*chiaburii*), à tous les «exploiteurs anciens et actuels»<sup>1</sup>. Cependant, Stoica considérait que, loin de toutes les barrières que le droit de vote rencontrait dans d'autres systèmes<sup>2</sup>, en République Populaire Roumaine, les discriminations de sexe, de nationalité, de race, de religion et de profession étaient toutes abolies.

L'illusion de l'égalité et du bonheur était créée à travers toute une industrie littéraire. La richesse de la production littéraire se mesurait surtout en nombre de pages. Les romans politiques étaient en plein essor; en fait, c'étaient des œuvres qui prolongeaient la propagande du manifeste dans la littérature. En 1952, Octav Pancu-Iași<sup>3</sup> réalisait un roman dont le héros principal était un jeune qui allait voter pour la première fois. Les personnages du roman, électeurs et candidats, portaient des noms roumains, hongrois, etc. Les électeurs motivaient l'option qu'ils allaient faire «pour le futur socialiste et la paix de la patrie», en parlant du «bonheur d'être citoyen de la RPR» et de «défendre la nouvelle vie de ma chère patrie»<sup>4</sup>. La lecture du texte montre, donc, que les intérêts personnels des électeurs des années '50-'60 coïncidaient avec les objectifs du Front de la Démocratie Populaire et de l'Union des Jeunes Ouvriers. Le vote procurait à l'électeur des sentiments et émotions, tels le bonheur, l'enthousiasme, la confiance, la fierté et l'amour. C'est la raison pour laquelle Filon Morar, en 2001, comparait le communisme à une déclaration d'amour<sup>5</sup>.

Après la création de la Région Autonome Magyare de 1952, le Front Démocratique Populaire a eu l'ambition de se présenter devant les électeurs de la région en tant qu'incarnation des solutions aux problèmes de tous les citoyens, quelle que soit l'ethnie ou la profession: Roumains et Hongrois, ouvriers, fonctionnaires publics, peintres, doyens, paysans, écrivains et médecins, etc. Dans une publication pré-électorale, le Front a réuni les attentes des citoyens de la Région et les a présentées sous la forme des motivations de tous les électeurs. La vie digne pour le paysan, l'élévation du niveau de vie pour l'ouvrier, l'augmentation de l'espérance de vie pour le médecin, le développement de la culture de la minorité pour le maître, l'éducation pour le professeur et la démocratie pour l'écrivain sont les motivations pour lesquelles tous allaient voter «avec confiance» pour le FDP<sup>6</sup>.

Sous l'autorité du FDP, on a publié des textes à caractère électoral adressés aux femmes et qui, en même temps et parlant au nom des femmes. L'un des ceux-ci, intitulé suggestivement *Pour la paix, la liberté et le bonheur de nos enfants on vote le Soleil*<sup>7</sup> invitait les femmes, les «chères sœurs», à voter le FDP. Le texte

<sup>1</sup> *Ibidem*, p. 13.

<sup>2</sup> Dans ce sens, l'auteur a donné les exemples suivants: le système américain où les Noirs étaient empêchés de voter, le Canada et l'Angleterre qui imposaient des conditions de cens, l'Afrique anglaise où 75 millions habitants ne disposent pas du droit de voter, etc. *Ibidem*, pp. 9-10.

<sup>3</sup> Octav PANCU-IAȘI, *Votăm pentru prima oară*, Editura Tineretului a CC al UTM, București, 1952.

<sup>4</sup> *Ibidem*, p. 20.

<sup>5</sup> Filon MORAR, *Democrația privilegiilor...cit.*, p. 35.

<sup>6</sup> *Alegătorii declară*, éd. par le Conseil Régional FDP de la Région Autonome Magyare, Întreprinderea Poligrafică, Târgu-Mureș, s.a.

<sup>7</sup> *Pentru pacea, libertatea și fericirea copiilor noștri votăm soarele*, FDP, București, s.a.

publiait les noms des ouvrières-exemple qui avaient dépassé leur norme de travail de 70, voire 100%. C'était, donc, la femme-robot qui vivait en tout bonheur et élysait en toute conscience, prolétaire- évidemment, le parti de tous .

Dans un article publié en 2002, V. Țârău<sup>1</sup> a observé que, pendant le régime socialiste, les femmes ont joué le rôle de «moyens de transfert». Leur position dans la campagne et les élections était secondaire. Les manifestes étaient adressés aux femmes en leur qualité de «mère», «ouvrière» et «citoyenne», appelées à participer aux élections pour l'obtention de la victoire<sup>2</sup>.

Tout comme les élections législatives, les élections syndicales opposaient les candidats communistes aux candidats «réactionnaires», explique Vasile Luca, l'un des secrétaires du Parti Communiste Roumain<sup>3</sup>. Et, puisque la majorité des membres syndicaux se retrouvaient alors sur les listes de deux partis, le PCR et le PSD, il est facile de se rendre compte qui étaient les «réactionnaires» dont Luca a écrit. L'auteur d'une brochure sur *Les élections et l'autonomie syndicale*, Luca s'est préoccupé de définir l'autonomie syndicale, un principe introduit par les «savants géniaux de la classe ouvrière, Marx-Engels-Lénine-Staline»<sup>4</sup> et appliqué par le PCR. En dépit de l'affiliation des membres syndicaux au PCR, l'auteur présentait les syndicats des communistes comme étant autonomes du point de vue politique<sup>5</sup>. Par contre, les syndicalistes socio-démocrates étaient contrôlés par leur parti, suspect de propagande anti-communiste et, implicitement, d'intérêts contraires à la classe ouvrière<sup>6</sup>. On observe que la simple opposition idéologique des deux partis (PCR vs. PSD) constitue un critère solide d'exclusion des social-démocrates du champ représentatif de la classe ouvrière. Par conséquent, l'unique représentant légitime des intérêts des ouvriers restait le PCR qui, au nom de l'autonomie et de l'unité syndicales, demandait le remplacement, à travers les élections d'août 1947, de tous les organes dirigeants corrompus, par des «ouvriers honnêtes, dévoués à la cause de la classe ouvrière»<sup>7</sup>. Le texte de V. Luca est important au point où il reconstitue la stratégie discursive de délégitimation de l'adversaire, utilisée dans la campagne communiste. Puisque dans le discours communiste il n'y a jamais la possibilité que plusieurs partis représentent les intérêts des électeurs – intérêts que le PCR réduisait d'ailleurs à la dimension prolétaire et, implicitement, incarnait –, l'adversaire du Parti ne peut se retrouver qu'en dehors de la logique de la démocratie représentative; il ne peut avoir que des objectifs électoraux ignobles, tels l'obtention des mandats et l'utilisation du pouvoir dans son propre bénéfice. Dans ce contexte, par définition, tout candidat qui se présentait sur une autre liste que celle du PCR, toute activité propagandistique et de campagne menée contre les communistes, tout comme le vote accordé à l'adversaire politique, ne faisaient que s'inscrire dans la liste des éléments anti-communistes, non patriotiques, fascistes, réactionnaires, devenant l'objet des représailles. Un seul parti était légitime. Une seule couleur politique. Une seule option électorale.

<sup>1</sup> Virgiliu ȚĂRĂU, «De la diversitate la integrare. „Problema femeii” și instaurarea comunismului în Europa Centrală și de Est. Cazul României», in Ghizela COSMA, Virgiliu ȚĂRĂU (éd.), *Condiția femeii în România în secolul XX. Studii de caz*, Presa Universitară Clujeană, Cluj-Napoca, 2002, pp. 135-161

<sup>2</sup> *Ibidem*, p. 148.

<sup>3</sup> Vasile LUCA, *Alegerile și autonomia...cit.*, p. 7.

<sup>4</sup> *Ibidem*, p. 8.

<sup>5</sup> *Ibidem*, p. 12.

<sup>6</sup> *Ibidem*, p. 14.

<sup>7</sup> *Ibidem*, p. 17 (notre trad.).

Pour le complètement de la photographie communiste du phénomène électoral, le texte écrit par Nistor Prisca en 1975 est concluant<sup>1</sup>. L'auteur commence par présenter les opérations qui précèdent le jour du vote et finit par faire l'éloge du système électoral socialiste qui, à la différence des systèmes des pays capitalistes, incarne le démocratisme. Le garant du démocratisme est le Front de l'Unité Socialiste, créé en 1968, par l'union de toutes les organisations contrôlées par le Parti Communiste, dont les membres, «travailleurs de nationalité hongroise, allemande, serbe et ukrainienne»<sup>2</sup>, les représentants des cultes religieux, etc., adhéraient tous à la doctrine de la démocratie socialiste. Le Front, démocratiquement constitué, était, donc, l'unique organisateur légitime des élections. Les citoyens ne disposaient pas seulement du droit de vote et de celui d'être élus mais, en plus, du droit de révoquer les députés avant la fin du mandat<sup>3</sup>. La Constitution de la République Socialiste consacrait tous les droits libéraux, le FUS représentait tous les citoyens dans leur diversité: on voulait créer l'illusion d'un régime de démocratie participative. En réalité, les structures représentatives se superposaient à un tel point que la fonction de délégation des représentants arrivait à être elle-même déléguée d'une structure à l'autre. Le consensus profond que la société socialiste se donnait n'était pas compatible avec la négociation et la polémique qu'appartenaient à un temps révolu de la démocratie imparfaite des années '20 et '30<sup>4</sup>:

«Dans les pays capitalistes, la campagne électorale se caractérise par de grandes agitations, notamment des partis politiques bourgeois, qui font tout le possible, selon le dicton „le but excuse les moyens“, pour obtenir la majorité des sièges dans le Parlement. Durant cette période, les partis lancent, à travers les journaux et d'autres moyens de publicité, toute sorte d'accusations, pour discréditer les adversaires dans les yeux des électeurs»<sup>5</sup>.

En 1946, M. Florescu critiquait lui-aussi les élections de l'entre-deux-guerres pour les mesures arbitraires, le truquage des urnes, la terreur, les assassinats politiques. À l'opposé, l'auteur situait les premières élections libres, les élections socialistes<sup>6</sup>. La campagne des socialistes, tout comme leurs élections, ont tout un autre sens; elles consistent en une manifestation de la joie du consensus populaire, une manifestation de type religieux, ainsi décrite par Prisca:

«FUS organise, sous la direction du PCR, la campagne électorale, celle-ci représente une période d'enthousiasme pour tous les citoyens, une période de constructive effervescence politique, une ample action à caractère de travail»<sup>7</sup>.

Le livre écrit par N. Prisca en 1965 sur *Le Système électoral en RPR*<sup>8</sup> est tout à fait exemplaire pour la technique argumentative utilisée par les chercheurs officiels du système. Il utilisait des citations tronquées des livres d'auteurs illustres, catalogués

<sup>1</sup> Nistor PRISCA, *Democratismul sistemului electoral în Republica Socialistă România*, Editura Politică, București, 1975.

<sup>2</sup> *Ibidem*, p. 6.

<sup>3</sup> L'art. 25 de la Constitution de la RSR.

<sup>4</sup> Nistor PRISCA, *Democratismul sistemului...* cit.

<sup>5</sup> *Ibidem*, p. 57 (notre trad.).

<sup>6</sup> M. FLORESCU, *Alegerile parlamentare în lumina cifrelor și a faptelor (1918-1937)*, Editura Partidului Comunist Român, s.l., 1946.

<sup>7</sup> Nistor PRISCA, *Democratismul sistemului...* cit., p. 60 (notre trad.).

<sup>8</sup> IDEM, *Sistemul electoral în RPR*, Editura Științifică, București, 1965.

«auteurs bourgeois»<sup>1</sup>, parmi lesquels M. Duverger, G. Burdeau, R. Aron, S. Romano, P.P. Negulescu. Il possédait des amples connaissances des résultats des élections et des systèmes électoraux d'Occident mais il les utilisait afin de montrer la supériorité du système électoral socialiste, opposé au système électoral bourgeois ou capitaliste. Il donnait l'exemple de la République Française où, selon lui, la maintenance de l'institution du Parlement était justifiée uniquement pour l'objectif de créer l'impression que le gouvernement n'exerçait pas tout seul le pouvoir décisionnel, mais il était conditionné par l'approbation des représentants du peuple. Évidemment, Prisca fait une lecture personnelle des auteurs mentionnés.

On l'a constaté sans doute, la critique du régime capitaliste, «bourgeois-propriétaire», du multipartisme, du système censitaire et du vote capacitaire revient fréquemment dans les textes des écrivains officiels du Parti qui font l'éloge du démocratisme du régime totalitaire: Prisca, Fătu, Luca, Ludo<sup>2</sup>, etc. Dans les années '50, à la veille des élections, le thème a été abordé par une publication en langue française, *La Roumanie devant les élections*<sup>3</sup>, toujours dans la même tonalité:

«Ces élections seront les premières après la libération du pays des dictatures successives de Carol II, des légionnaires et d'Antonesco [...] Voici ce que fut le régime politique de la Roumanie d'avant guerre: des abus répétés et sous le couvert d'une loi électorale non-démocratique, des élections truquées, des partis interdits, omnipotence arbitraire de certains cercles occultes, institutions démocratiques prévues par la Constitution mises au rencart [...] Ce seront les premières élections libres. C'est pour la première fois que le paysan, l'ouvrier et l'intellectuel roumains auront l'occasion d'élire leurs véritables représentants»<sup>4</sup>.

Même après la chute du régime communiste, des nostalgiques du régime continuent à publier des textes sur le système, textes qui ne sont pas les plus neutres descriptions. En 1997, Vasile Budrigă, docteur en histoire, fait l'éloge du mouvement révolutionnaire-socialiste pour avoir introduit le vote universel<sup>5</sup>. Une année plus tard, l'auteur retourne au sujet du système électoral du 23 août 1944 à décembre 1989. Dans ce deuxième livre, Budrigă catalogue le système institué après 1989 comme «système électoral de type bourgeois»; il critique l'idée-même de campagne électorale car on dépense trop d'argent pour l'affichage, etc. L'auteur parle de la «grande malheur de décembre 1989» et il orthographe le nom de Ceaușescu avec des majuscules<sup>6</sup>.

La démarche de Budrigă n'est qu'une exception. Après 1989, l'objet des élections est revendiqué par les sciences sociales. Un bon nombre de scientifiques – historiens, sociologues et politistes – dédient leurs travaux aux élections communistes et de l'entre-deux-guerres.

En 2000 et 2001, Filon Morar a publié deux volumes sur les systèmes électoraux et les élections communistes et de l'entre-deux-guerres, volumes qui présentent chronologiquement et analysent les événements qu'ont marqué le parcours du régime représentatif roumain.

<sup>1</sup> *Ibidem*, p. 9.

<sup>2</sup> Isac LUDO, *Alegerile lor – parlamentele lor!*, Editura Confederației Generale a Muncii, s.l., 1952.

<sup>3</sup> *La Roumanie devant les élections*, Éditions de la Revue Roumaine, s.l., s.a.

<sup>4</sup> *Ibidem*, pp. 5-14.

<sup>5</sup> Vasile BUDRIGĂ, *Sistemul electoral din România în anii 1918-1940*, Planeta, București, 1997.

<sup>6</sup> IDEM, *Sistemul electiv românesc 23 august 1944-decembrie 1989*, Editura «Budrigă-Mavoz», București, 1998.

Alfred Bulai et Alexandru Radu ont essayé d'identifier l'influence de l'expérience des élections communistes sur le comportement de l'électeur roumain d'aujourd'hui. Les deux considèrent que la frustration de l'électorat, née d'une longue absence de la liberté d'exercice du vote, expliquent la frénésie des masses et le bas taux de l'abstentionnisme aux élections de '90<sup>1</sup>. Bulai voit dans les premières élections de '90 la transition d'un système électoral artificiel à un système électoral démocratique; l'électorat socialiste subit simultanément sa transformation.

Aucune présentation des contributions récentes à l'étude de la Roumanie électorale ne serait complète sans les références aux ouvrages de Daniel Barbu et Cristian Preda. *La République absente*<sup>2</sup> et *La Roumanie électorale et la Roumanie de l'entre-deux-guerres*<sup>3</sup> nous aident à saisir l'héritage que la démocratie d'aujourd'hui garde des anciens régimes – le régime communiste et ceux de l'entre-deux-guerres. Les deux livres montrent que les répétitions, les coïncidences, les évolutions et les retards qui font la démocratie roumaine ne sont pas accidentels. La démocratie reste dépendante de son parcours.

### EN GUISE DE CONCLUSION

En Roumanie les premières notions de statistique électorale et, plus tard, de sociologie électorale, n'ont pas tardé d'apparaître et elles ont évolué une fois avec l'exercice démocratique du vote. Au moment où le système électoral commence à être utilisé en tant qu'instrument de reproduction automatique de l'appareil politique, l'étude électorale perd elle aussi sa neutralité scientifique. Durant les «élections sans option», le mimétisme de l'exercice démocratique des droits politiques a confisqué à la sociologie électorale son objet d'étude. C'est le moment où la contemporanéité de l'étude électorale roumaine avec les études électorales occidentales s'interrompt, pour essayer de se rétablir après '89. Il reste à voir en quelle mesure cet essai de renouer l'expérience scientifique roumaine avec l'expérience occidentale portera encore la marque de l'absence d'analyse électorale continuelle ou, à la rigueur, si cela est encore possible.

---

<sup>1</sup> Alfred BULAI, *Mecanisme electorale...*cit., p. 73; Alexandru RADU, *Nevoia schimbării. Un deceniu de pluripartidism în România*, Editura «Ion Cristoiu», București, 2000, p. 251.

<sup>2</sup> Daniel BARBU, *Republica absentă...*cit.

<sup>3</sup> Cristian PREDA, *România postcomunistă...*cit.